
Saint-Pierreville... au cœur de l'Ardèche

Cahier de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent n°149

Cliquer sur un titre pour atteindre la page
correspondante

Alain Martinot	L'église Saint-Pierre-aux-Liens et son mobilier, des restaurations, des découvertes, mais encore des question
Emilie Comes-Trinidad	En 1766, une maison transformée en prison
Catherine Véron Clavière	La Révolution française à Saint-Pierreville
Didier Picheral	Regards sur les habitants de Saint-Pierreville de 1836 à 1921
Alain Martinot	Bilan humain de la Grande Guerre à Saint-Pierreville
Jean-Claude Saby	Quelques éléments sur la démographie de Saint-Pierreville
Annie et Bernard Mirabel	Artistes exposés à la Fabrique du Pont d'Aleyrac
Famille Saquet	L'Espace Saquet

L'église Saint-Pierre-aux-Liens et son mobilier

Des restaurations, des découvertes, mais encore des questions

Alain MARTINOT

- En 1930, sous le vieux plancher de la nef centrale de style gothique de l'église, datant du début du XIV^e siècle (d'après une inscription « 1300 » ou « 1308 » sur la troisième des quatre travées), des maçons ont recueilli des ossements humains, sans doute liés à la présence, comme souvent, d'un cimetière contigu à l'église primitive située au nord-ouest de l'édifice actuel. La forme romane de cette église originelle peut permettre de la rattacher au XI^e ou au XII^e siècle sans que la date de sa construction soit connue. A cette époque, l'usage veut que chaque chrétien rachète ses péchés par l'aumône, participe à la construction de monastères et d'églises, et fasse profiter de ses biens moines et clercs.

- Après des siècles difficiles : famines, épidémies, guerres (de Cent Ans, de Religion), synonymes de pillages, de destructions, le grand vicaire du chapitre de Viviers constate lors d'une visite générale des églises en 1583, que celle de Saint-Pierre-ville est ruinée, en partie démolie. De 1850 à 1873 de nombreux aménagements, approuvés par Mgr Guibert, évêque le 30 janvier 1851, sont entrepris sous le ministère de l'archiprêtre Saurier. Ainsi une nouvelle sacristie est construite à l'est du chœur, derrière le maître-autel qui a dû être avancé. A-t-il été à cette époque dissocié du retable ?

En janvier 1859, le retable et le maître-autel sont estimés être des objets d'art très précieux lors d'une



délibération concernant leur restauration. Le 3 novembre 1975, un arrêté du ministère des Affaires culturelles classe monuments historiques le maître-autel, le tabernacle, le gradin, le retable en bois sculpté, peint et doré faux marbre du XVIII^e siècle et sa toile centrale du XIX^e : la délivrance de saint Pierre par l'ange du Seigneur.

En 1988 et 1989, deux campagnes de restauration vont permettre de découvrir le nom de l'artisan, C. Portal Cadet, originaire du Puy-en-Velay, qui a sculpté le retable en 1765 ou 1763, artiste aux multiples talents : sculpteur, peintre, doreur, architecte, et celui d'Antonio Molinari, d'origine piémontaise, qui a séjourné durablement en Ardèche où ses tableaux ornent de nombreuses églises, peintre en 1815 de la délivrance de saint Pierre. Toutefois des questions demeurent : qui a commandé ces œuvres d'une grande qualité ? Quand ? A qui ? Et pour quels montants ? Ont-elles été installées séparément, ce que semble indiquer Molinari qui, sous sa signature, écrit qu'il a intégré sa toile à l'ensemble [retable] qui a connu des ajouts latéraux pour l'adapter à l'église de Saint-Pierre-ville ? Pour quel édifice religieux, en Haute-Loire ou en Ardèche, ces deux réalisations étaient-elles prévues dès l'origine de leur création ? Qui les a mises en place ? Quand ?

- En 1987, sont inscrits à l'inventaire des objets mobiliers classés les équipements du XIX^e en noyer : la chaire, le confessionnal, deux prie-Dieu, la porte côté intérieur de la sacristie, la crédence de celle-ci avec dans une niche une statuette du Christ en croix, bois peint et doré qui nécessiterait une remise en état, dans les chapelles latérales nord et sud deux vitraux sous forme de diptyques de facture identique et belle, dont celui du sud consacré à la Vierge est signé « G. Dufêre

Lyon 1895 », les deux tableaux en rentrant à droite dans l'église : l'un du XVIII^e, « Saint Jean François Régis », restauré récemment, et l'autre du XIX^e, « La Vierge et l'Enfant et les âmes du purgatoire », qui mériterait réparation et restauration rapidement tant il est abîmé (une inscription en bas à droite de cette toile, qui semble être « Carmel des Vans, novembre 1917, mère Madeleine du Sacré-Cœur », interroge). Hormis pour les deux vitraux, les noms des artisans ébénistes et des peintres font défaut ainsi que d'autres renseignements.

A gauche, en rentrant dans l'église, sur une croix désormais en châtaignier, un Christ de grandes dimensions (1,98 m), remarquablement restauré par Marianne de Kruffy, Guy Chagot et Jean-Louis Durand, s'est révélé être en pin cembro, essence forestière de qualité poussant en altitude. D'où venait ce bois ? Qui l'a sculpté ? Quand ?

Les fonts baptismaux, sans doute du XIV^e siècle, sont composés d'un pied de 70 cm de hauteur et d'une cuve octogonale de 40 cm et taillés dans deux blocs monolithes de granite. Leur histoire est particulière puisqu'ils furent un temps (quand ? pourquoi ?) abreuvoir dans une ferme puis pot de fleurs dans le village avant de réintégrer l'église au début du XXI^e siècle. Réparés par de véritables artistes, placés dans l'église primitive, ils attirent l'œil par leur grande pureté sans artifice.

Même si des questions demeurent sans réponse pour l'instant, l'église de Saint-Pierre-aux-Liens par la juxtaposition des styles roman et gothique, par sa luminosité, par la diversité et la qualité de son mobilier, en particulier le retable et sa toile centrale, mérite un détour, une visite.



Sources :

Cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent n°133, « Le bâti rural ardéchois », 2017, et 148, « En Ardèche, l'homme et la pierre », 2020.

Echanges avec Catherine Guillot, conservatrice en chef du patrimoine.

Une maison transformée en prison à Saint-Pierreville : retour sur un document insolite de 1766 ⁽¹⁾

Emilie COMES-TRINIDAD

Parmi la liasse nommée « Inventaire des titres des mandements des Boutières » se trouvent deux documents numérotés 440 et 442. Il s'agit des rapports de l'expert Richard et du notaire Salomon, rédigés en 1766, concernant la transformation en prison de la maison de M. de Vocance, seigneur de La Tour, au lieu de Pra Long.

Sur demande de Me Desjobert, avocat au Parlement, Me Salomon, notaire de Saint-Pierreville, a fait expertiser la maison par Me Richard mais il trouve la description du géomètre si mal faite qu'il décide d'esquisser lui-même une élévation de la façade accompagnée de commentaires.

Ce document, insolite, nous renseigne non seulement sur l'architecture des prisons mais également sur la justice à Saint-Pierreville : la maison accueillera des prisonniers jugés selon le droit civil et des prisonniers jugés selon le droit criminel (pénal). La transformation d'une maison en prison apparaît comme une solution moins coûteuse que la construction d'un bâtiment neuf : le notaire indique que le village est très petit, les habitants nombreux et que les loyers sont beaucoup plus élevés qu'ailleurs.

Localisation de la maison

Les deux rapports nous apprennent que la maison de M. de Vocance est située au Pra Long, au nord-ouest du centre de Saint-Pierreville. Elle se trouve entourée de deux rues à l'est et à l'ouest ainsi que des maisons

de Jacques Perrier au nord et Jacques Faure dit Gaston au sud.

Ces données spatiales ne permettent pas de situer la maison de M. de Vocance avec précision et pourront faire l'objet de recherches ultérieures.

Forme de la maison

Le rapport de l'expert explique que le bâtiment mesure 6 toises du nord au sud (11,70 m) et 4 toises d'est en ouest (7,80 m). Les façades ouest et sud sont en partie appuyées contre le rocher. De ce fait, la rue publique, au sommet du rocher à l'ouest, borde le troisième étage de la maison. La maison voisine de Jacques Faure surplombe la maison de Vocance tandis que la façade nord est aveugle. La façade orientale est donc la façade principale : c'est celle qui fera l'objet des plus gros travaux.

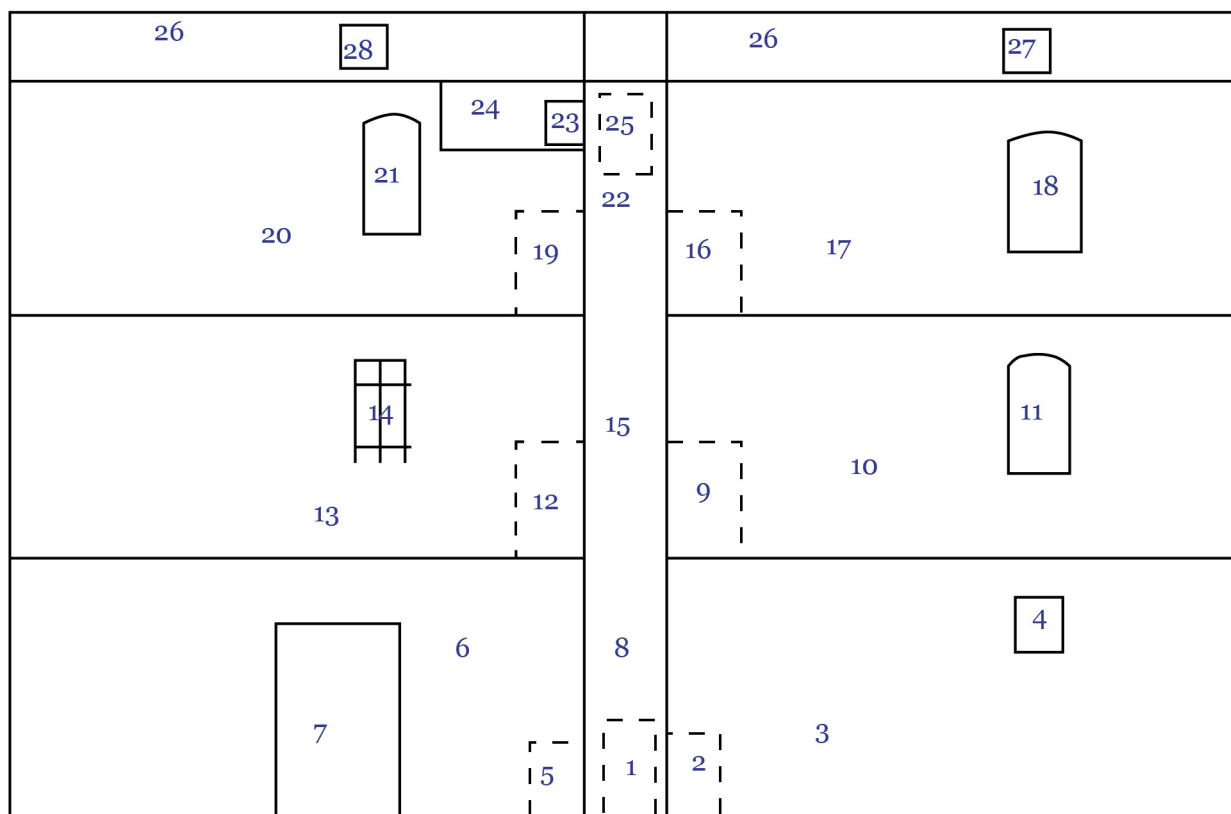
Les travaux

Le rez-de-chaussée est constitué de deux pièces voûtées : la pièce 6 sert d'écurie tandis que la 3 est utilisée comme cave de stockage.

Il est proposé de détruire la porte 7, de bâtir un mur de doublage (contremur) de 3 pieds d'épaisseur, 8 de hauteur et 6 toises de longueur (soit 0,97 x 2,6 x 11,7 m). Il permettra de renforcer les cellules 3 et 6. Ainsi, deux fenêtres ornées de grilles devront être pratiquées au sommet des voûtes et du contremur ainsi qu'une porte dans le contremur face à la porte 1.

1. AD07 3 J 23 440.

Plan de la maison de Mr de Vocance (d'après AD 07 3 J 23 440).



1. La porte d'entrée
2. Porte d'une pièce voûtée de trois toises de longueur.
3. Une pièce voûtée qui sert de cave et qui sera l'une des prisons pour le criminel
4. Petite fenêtre qui éclaire cette pièce
5. Porte d'une autre pièce voûtée qui sera une seconde prison pour le criminel et qui sert actuellement d'écurie. De même taille que la précédente.
6. La pièce qui sert d'écurie
7. Porte à deux battants de l'écurie
8. Escaliers
9. Porte de la cuisine : cette cuisine est de même taille que la n°3. Hauteur de 8 pieds.
10. La cuisine
11. Fenêtre de la cuisine
12. Porte de la chambre à côté de la cuisine
13. La chambre : elle est de mêmes dimensions que la cuisine. Elle pourra servir de prison au civil.
14. Fenêtre de cette chambre
15. Escaliers
16. Porte d'une autre chambre au-dessus de la cuisine
17. La chambre : elle pourra servir de salle d'audience
18. Fenêtre de la chambre
19. Porte de la chambre au-dessus de celle qui est à côté de la cuisine
20. La chambre : elle est de deux toises carrées. On pourra en faire la salle du Conseil.
21. Fenêtre de cette chambre
22. L'escalier qui conduit au grenier
23. Porte du cabinet à côté de la chambre carrée.
24. Le cabinet : il a une toise et demi de longueur sur une de largeur
25. Porte de la maison au couchant : elle est à plain pied du troisième, elle donne sur la rue ou chemin
26. Grenier
27. Petite fenêtre de grenier
28. Petite fenêtre de grenier

*Schéma de l'élévation de la façade orientale de la maison de M. de Vocance réalisée par le notaire Salomon.
La mise au net et la légende reprennent le document original coté AD07 3 J 323 440.*

Les escaliers sont conservés mais il faut créer une véritable séparation avec la salle 3, plus solide que la cloison de bois existante : un mur de 9 pieds (2,92 m) de hauteur et 3 toises de longueur (5,85 m). Des portes intérieures en pierres et fer doivent également être aménagées pour desservir les pièces 6 et 3 depuis le vestibule au pied des escaliers.

Au sud, nul besoin de renforcer le mur car il est appuyé contre le rocher : seul l'angle est à reprendre car il est fortement endommagé.

Au premier niveau, les pierres de la porte de l'écurie 7 seront réutilisées pour façonner la porte reliant la

salle 13 au couloir. La fenêtre, située juste en-dessous du niveau de la rue, doit également être renforcée.

Finalement, on ignore si les travaux de la maison ont bien été réalisés mais tout laisse à penser que ce n'est pas le cas : le notaire lui-même indique que les transformations ne pourront se faire tout de suite en raison du mauvais état des routes qui rend le transport des matériaux très coûteux.

Du projet initial, il ne demeure alors que les ébauches écrites et dessinées, touchantes de sincérité, révélatrices des difficultés immobilières et viaires rencontrées par les habitants de Saint-Pierre-ville à la veille de la Révolution.



La Révolution française à Saint-Pierreville

Deux ou trois choses que je sais d'elle

Catherine VERON CLAVIERE

Il semblerait au premier abord que pour évoquer la Révolution française à Saint-Pierreville, il suffirait de délimiter un cadre englobant espace et temps en y introduisant des informations sur une communauté de quelque 1 500 personnes dans les années 1789-1799, constituant une paroisse de moyenne montagne d'accès particulièrement difficile dans les Boutières, en Languedoc, à la limite du Haut et du Bas-Vivarais.

L'Histoire, elle, a fixé des dates et des événements.

Mais à force de scruter des archives, de s'imprégner des lieux, de partager des découvertes dans d'innombrables revues, par leurs contributions, ceux et celles qui peuvent revendiquer le titre d'« historiens/nes de proximité » continuent à enrichir les réflexions de tous ceux qui, comme l'a dit si sagement Rabaut Saint-Etienne « ... *ne regardent pas la diversité des pensées comme un tort qui leur... (vous) est fait* ».

Nous ne suivrons donc pas seulement le cheminement de l'Histoire qui ignorerait ce qui a fait date pour un certain nombre de membres de cette communauté.

LE MALHEUR DE LA NAISSANCE

La tolérance et l'octroi d'un état civil

C'est à Gluiras (1) que se tient, en ce début de juillet 1788, Louis Antoine de Barruel, le juge-mage (2) de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg (3). Il a été nommé pour, conformément aux dispositions de l'Edit de Tolérance (4), permettre désormais de régulariser les mariages et les naissances célébrés au Désert (5).

Sont donc concernés ceux de la RPR (6), les protestants dont le baptême ou le mariage a été célébré clandestinement par un pasteur protestant et non par le curé de la paroisse catholique de Saint-Pierreville. De ce fait, ils n'ont donc pas d'état civil.

Certes, ils sont mentionnés sur les registres des pasteurs, mais cela ne compte pas. Ils ne se comptent pas ; ils sont, pour tous les autres, des concubins et des bâtards ou... des sujets du roi, selon le bon vouloir de celui-ci.

1. Gluiras, paroisse du Vivarais située à environ 6 kilomètres pédestres de Saint-Pierreville.

2. Le juge-mage Barruel est une personnalité de Villeneuve-de-Berg qui en la circonstance est assistée de Pierre-Louis Chabal, fils du notaire du hameau du Col à Saint-Pierreville. Outre ses fonctions de juge-mage, au mois de juin 1788, Barruel a représenté le roi à Bourg-Saint-Andéol en qualité de commissaire du roi au sein de l'assemblée de l'assiette, assemblée des Etats particuliers du Vivarais, procédant à la répartition des impôts votés par les Etats provinciaux de Languedoc.

3. Voir Annexes ci-après.

4. Voir Annexes ci-après.

5. Période, s'étendant à partir de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, pendant laquelle la pratique de la Religion Prétendue Réformée (RPR) a été interdite et a conduit les protestants à pratiquer leur culte dans la clandestinité. Voir Annexes sur le site Internet pour plus de précisions.

6. RPR, Religion Prétendue Réformée, appellation donnée par les catholiques et le pouvoir aux protestants.

Le juge-mage Barruel, pour quelques jours, préside la commission chargée de délivrer les certificats prévus en application de l'Edit que le roi avait dû imposer, notamment au Parlement de Toulouse : le document remis (7) porte les mentions dictées par les solliciteurs et relatives à leur mariage et/ou aux naissances des enfants du couple. En l'espace de treize jours, 544 déclarations d'état civil ont été enregistrées par Barruel, se tenant dans la maison de Salomon de La Chapelle, proche de l'église de Gluiras.

Les sujets de conversation sur les chemins qui mènent à Gluiras...

... n'épuisent pas les interrogations sur les droits que ce certificat permettra de revendiquer, le roi ayant été obligé expressément, devant l'opposition de certains parlements de supprimer l'extension de la tolérance au rétablissement des droits politiques et civiques.

En effet, selon l'article 3 de l'Edit, les non-catholiques ne *« peuvent se regarder comme formant dans notre royaume un corps, une communauté ou une société particulière, ni... à ce titre, former, en nom collectif, par une demande, ... et tous nos sujets... se dire fondés de pouvoir desdites prétendues communautés ou sociétés, à peine d'être réputés fauteurs et protecteurs d'assemblées et associations illicites, et comme tels punis suivant la rigueur des ordonnances »*.

Dès lors, ce sésame, si longtemps espéré, cet état civil reconnu est-il la réponse à l'immensité des possibles rêvés depuis plus d'un siècle par ceux de la RPR, encore présents en nombre dans les paroisses environnantes, même s'ils ne manifestent la religion catholique que dans ses rituels apparents ? Qu'arrivera-t-il à ceux qui ne se rendront pas, pour mille raisons à cette convocation ? De quels droits resteront-ils privés ?

Certes, en tête de l'Edit de Tolérance, Louis XVI avait exposé les motivations qui l'avaient conduit à reconsidérer sa façon de juger les protestants de son royaume, mais d'autres préoccupations l'obsédaient alors : l'état des finances de son royaume et les moyens qu'il lui fallait trouver pour les améliorer et éviter la faillite, connaissant les coûts dispendieux des frivolités de son entourage, comme les abus de certains de ses sujets qui ne faisaient que profiter de leurs privilèges. Des conseils et suggestions de ses ministres, successivement appréciés ou rejetés, maintenant surgissent des révoltes dans les provinces et les Parlements, et tout dernièrement de celle du Dauphiné dont les récits des événements parviennent par-delà le Rhône aux oreilles d'un peuple attentif à ceux qui revendiquent.

« *Demeurer les biens unis* » est, pour les mieux nantis parmi ceux qui ne sont que des non-droits, la préoccupation permanente ; les testaments et les contrats de

mariage, actes notariés, permettent d'appliquer pour la protection du patrimoine les principes de primogéniture en constituant héritier universel le fils aîné, en écartant les filles en leur versant leur légitime sans toucher au patrimoine foncier familial et de prévoir une substitution, en cas de pré-décès d'un héritier institué, par un nouveau successeur mâle, régulièrement pré-institué.

Le compoix (8), établi en 1645 par David Vernhes notaire de Saint-Pierreville, mentionne les fonds et les domaines de la paroisse de Saint-Pierreville et les noms de leurs détenteurs.

La préparation des Etats généraux

Le 8 août 1788, le roi décide de réunir les Etats Généraux sans préciser le lieu de leur tenue mais en fixant la date de leur ouverture au 1er mai 1789.

Leur organisation s'avère complexe car les précédents Etats généraux, réunis à Blois, remontent à 1614. Or depuis cette époque tant de choses ont changé :

- la population est désormais beaucoup plus nombreuse notamment du fait du rattachement au royaume de France de contrées comme la Principauté d'Orange,
- de nouvelles sénéchaussées, sièges des circonscriptions électorales, ont été créées notamment en Vivarais,
- bien plus, le Vivarais n'avait pas été représenté aux derniers Etats généraux de Blois.

Ces modifications ne permettent pas de s'appuyer sur les antécédents de Blois. Conscients de ces nombreuses incertitudes, certains habitants du Haut-Vivarais prirent l'initiative d'une réunion, tenue à Annonay le 27 octobre 1788, à laquelle furent conviés des représentants des trois ordres pour examiner les problèmes de forme et de fond que soulevait la prochaine réunion des Etats généraux et les concrétiser en les explicitant dans un arrêté ; il en fut de même à Villeneuve-de-Berg pour le Bas-Vivarais auquel était rattachée électoralement la paroisse de Saint-Pierreville : les travaux de ces deux assemblées furent rassemblés dans un arrêté élaboré à Privas le 17 décembre qui reprenait la majeure partie des propositions de l'arrêté d'Annonay auquel une publicité très étendue, notamment auprès de toutes les autorités du Vivarais et du Languedoc, avait été faite. Le contenu de l'arrêté de Privas démontre combien certains sujets du roi en Vivarais, issus indistinctement des trois ordres, étaient politiquement évolués et comment loin d'exclure certains d'entre eux, loin de favoriser les uns plutôt que les autres, il fait apparaître la reconnaissance de l'entité « Nation » et les exigences de sa juste représentation :

« *Ce n'est que de la réunion de tous les suffrages que doit se composer la volonté générale... Chaque membre de l'Assemblée doit opiner abstraction faite*

7. En Annexe, on trouvera le certificat remis à Jean-Pierre Colognac.

8. Il est conservé à la mairie de Saint-Pierreville ; voir article d'Emilie Comes-Trinidad dans le Cahier n°149.

27 Pluviose an II.

13 Février 1794.

679

Extrait des Actes des Deliberations du
Comité de Surveillance de la Commune de St
Genis-les-Oliviers aujourd'hui commune Lamontagne

Le Vingt sept Pluviose Deuxieme année
Republicaine, le Comité de Surveillance assemble
dans le lieu de ses Seances, preside les Citoyens
Colonnaire preside, Gagne Secretaire, M. de
Reymondou, Chabry, Armand Cortes, Douron, Richard,
et Saussefi.

Le Secretaire fait lecture d'une circulaire du
Comite du Directoire du District du Puy au
Municipalites Comites de Surveillance et Societes
populaires, dans laquelle le Directoire annonce
avoir repondu a vingt six questions qui lui étoient
faites par le Comité de Sagesse generale, mais
qu'il lui reste des details et renseignements a donner
sur les objets enoncez dans lad. Circulaire,
qu'il ne peut recevoir que de nous, et nous
invite de les lui transmettre dans les dix jours
qui suivront la reception de lad. lettre; Et

D'après cette lecture le Comité ayant
delibere il reprend aux questions qui lui sont

de l'Ordre auquel il appartient, et sa voix être ainsi comptée... s'il n'est pas possible de recueillir les voix collectivement pour chaque ordre, que leurs membres respectifs, ne se considérant pas comme faisant partie de tel ordre, mais comme étant les représentants de la même nation ». Cela, à proprement parler révolutionnaire, allait très au-delà de la réclamation du Vivarais, laquelle fut néanmoins accueillie. La publicité de l'arrêté, qui fut faite auprès de toutes les autorités du Vivarais et du Languedoc mérite d'être soulignée (9).

Comment la copie de la réponse de Montchenu à l'envoi qui lui fut fait de l'arrêté d'Annonay s'est-elle trouvée utilisée comme page de garde d'un très vieux livre de la bibliothèque de la famille Cognac, hameau de la paroisse de Saint-Pierre-ville, terre de religion protestante depuis plusieurs siècles... ? Peu importe ; mais rien n'interdit de penser qu'il y a là une preuve que dès l'origine, les membres de cette famille ainsi que d'autres foyers protestants étaient « dans le coup », comme Boissy d'Anglas ou Rabaud Saint-Etienne qui seront présents aux différentes étapes de la mise en place des Etats généraux du Royaume (10).

Bien au-delà d'un simple accusé de réception, la réponse du comte de Montchenu affirme son adhésion à son contenu :

« Messieurs... Vous ne devez pas douter que je désire aussi ardemment que vous ce qui peut être avantageux à la Nation et au Vivarais en particulier. Les rapports que j'ai avec lui me sont trop chers pour que je ne mêle pas mes vœux aux vôtres pour le succès de tout ce qui peut y concourir... ».

Le cahier de doléances de Saint-Pierre-ville

Vint ensuite la rédaction des cahiers de doléances. Ceux de Saint-Pierre-ville datés du 9 mars 1789 sont particulièrement intéressants en raison des préoccupations à proprement parler révolutionnaires qui s'y trouvent (cf. Elie Reynier, *Saint-Sauveur-de-Montgut, évolution d'une petite commune rurale*, Privas, 1953).

Au-delà de contestations fiscales et financières et de revendications locales longuement développées, il y est donné mission aux députés qui seront élus pour siéger aux Etats généraux du royaume de :

- s'opposer à toute humiliation qu'on voudrait y faire approuver (sic) au Tiers-Etat ; avoir attention qu'on y délibère en trois ordres et que les suffrages soient comptés par têtes,

- faire tous leurs efforts pour procurer à la France une constitution qui ne laisse rien d'arbitraire, qui assure à chaque individu avec sa liberté, la sûreté de sa propriété, qui ne permette de porter aucune loi que sous l'autorité du roi et le consentement des peuples réunis dans les assemblées nationales, que le retour de ces assemblées soit périodique,

- demander la liberté de la presse, ... qu'aucun Français ne puisse être emprisonné qu'en vertu de la loi et sur les décrets de ses juges compétents,

- solliciter aussi la correction de tous les abus qui peuvent s'être glissés dans le gouvernement et qui seront reconnus.

Au nombre des signataires se trouve Jean Pierre Cognac, un parmi d'autres habitants de Saint-Pierre-ville appartenant à la religion réformée ; il participe désormais au destin de son pays.

DU ROI SOUVERAIN A LA SOUVERAINETE DE LA NATION

La structuration de l'espace politique

La Révolution va vite, les communications sont lentes a-t-on dit ?

En l'espace des trois années 1789, 1790 et 1791, le régime politique de la France a été sévèrement modifié puisqu'une constitution a limité les pouvoirs du souverain pour tenir compte de la volonté du peuple et à tout le moins de ses représentants élus.

Les trois ordres qui avaient, durant toutes les années de la monarchie, défendu leurs droits respectifs, disparaissaient pour laisser place à de nouvelles institutions qui allaient structurer le nouvel espace politique.

Certes la commune de Saint-Pierre-ville est très éloignée des lieux où se prennent les décisions, pourtant certains de ses habitants savent se tenir au courant de ce qui évolue au jour le jour ; ainsi chez le notaire Raymond arrivent trois fois par semaine deux différents bulletins qui instruisent de tout ce qui se passe journalièrement à l'Assemblée Nationale, lieu d'expression de la Nation.

Ce sont des précisions sur le paiement de leurs impôts qui intéressent particulièrement les nobles et plus précisément les seigneurs de La Tour, qui se demandent si le 1/20ème sera maintenu comme à l'accoutumée ou supprimé ou remplacé par un nouvel impôt constituant autant de questions débattues dans le *Mercur* et le *Courrier d'Avignon*.

9. L'arrêté fut adressé aux autorités militaires et civiles notamment au comte de Périgord, commandant en chef de la province du Languedoc depuis 1771 qui a joué un rôle non négligeable dans l'évolution de la doctrine et de la pratique de la tolérance pendant vingt ans, à Montchenu, officier commandant à Tournon pour le département de l'Ardèche, à Necker, revenu en 1788 au gouvernement après sept années hors du gouvernement comme contrôleur général des Finances et à de Villedeuil, secrétaire d'Etat à la Maison du Roi, chargé des affaires de la province du Languedoc après le retour de Necker.

10. Monsieur de Marquet, seigneur de La Tour, dont le château fait face de l'autre côté du torrent de la Veyruègne, au domaine des Cognac, est l'un des nombreux nobles qui ont signé le fameux arrêté des trois ordres du Vivarais assemblés à Privas le 17 décembre 1788, et persistant ainsi dans les dispositions de l'arrêté d'Annonay du 27 octobre 1788.

L'opinion du notaire est sollicitée par ses clients sur les intérêts desquels il veille. Ses avis sont fondés sur le décret qui préconise le règlement volontaire des impôts, sur les bases de l'année précédente, les Etats du Languedoc continuant leurs séances durant l'année en cours.

D'autres découvrent au jour le jour que leur situation de citoyens actifs (11) les enrichit de droits qui ne sont plus seulement des espérances.

Pour les protestants, enfin admis à tous les emplois civils et militaires, c'est une révolution même s'ils ne possèdent pas encore ce qu'ils avaient un temps connu, un siècle plus tôt, un lieu où ils pourraient pratiquer publiquement leur religion et pour-quoi pas partager avec les catholiques le cimetière commun qui est en projet de construction hors du village même de Saint-Pierre-ville, comme il était situé alors.

Un conseil municipal, constitué de six officiers municipaux, dont un maire, et un collège de notables appelés en cas d'affaires importantes, s'est vu confier l'administration de la commune et dispose sous ses ordres, de la force publique, formée par des citoyens actifs en âge de servir dans la garde nationale et sous les ordres des chefs qu'ils avaient élus.

Le millefeuille des juridictions aux compétences imprécises et enchevêtrées avait été repensé et la commune de Saint-Pierre-ville instituée chef-lieu du canton se voyait choisie comme siège d'une justice de paix à proximité de la population des sept communes du canton. Envisagé par les constituants (12) comme « *un magistrat populaire proche de tous les justiciables du canton, un ministre de la concorde qui, vite et sans frais, se prononce par expérience et par observation des choses et des lieux, un père au milieu de ses enfants dont paroles et soins réparent les injustices, éteignent les divisions, et assurent le bonheur, le juge de paix représente, pour les juristes comme dans l'opinion, le symbole du triomphe de l'équité sur la raideur de la justice* ».

Enfin et surtout une église catholique, avec une constitution civile, exigeant un serment que le curé

Rieu, élu par les fidèles, comme l'évêque Savines, acceptent de prêter, l'Assemblée nationale assurant à ces derniers un revenu régulier en échange de la nationalisation des biens du clergé.

Le 10 août 1792...

... voit la chute de la royauté, et la gouvernance de la France passer de la monarchie à la République. Le 21 janvier 1793, c'est l'exécution de Louis XVI.

La situation inédite va devoir trouver des solutions qui n'ont pas été imaginées lors de la rédaction de la Constitution.

Les comités de Salut Public (Danton, Robespierre), de Sûreté générale, et le tribunal révolutionnaire vont

étayer la voie de la Révolution par des éliminations successives de ceux qui proposaient des solutions inacceptables - car pas assez radicales - puis - trop radicales -.

Les procédés utilisés firent qualifier cette période de « Terreur ».

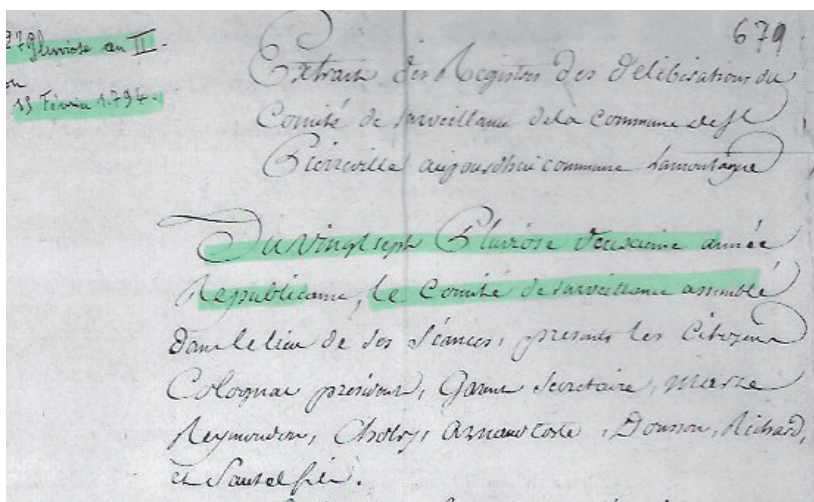
Un « outil » répondait à la moindre accusation,

la guillotine et un slogan attribué à Danton : « *Soyons terribles pour dispenser le peuple de l'être* ».

Pendant cette période, rien de comparable à Saint-Pierre-ville. Les membres de la population, élus dans les nouvelles institutions, sont les mêmes que ceux qui ont manifesté leur intérêt à la chose publique lorsque le roi a lancé la convocation des Etats généraux et sollicité les doléances de ses sujets.

Ainsi, 39 habitants de la commune avaient signé le cahier de doléances du Tiers-Etat de Saint-Pierre-ville rédigé le 17 mars 1789. Parmi eux des juristes, des notaires, des avocats, Ch. Antoine Reymondon, Cognac J.-P., J.-L. et J.-P. Garenc, Marze, Lascombe, ou Jean Antoine Marze, Jean-Louis Chabal avocat et notaire, Arnaud Coste notaire royal, Reymondon fils et député Jean Louis Cholvy.

On les retrouve tous soit membres du comité de surveillance de Saint-Pierre-ville du 15 février 1794 (Cognac, président, Garenc, secrétaire, Marze, Reymondon, Cholvy, Arnaud Coste, Dousson, Richard, Sautel fils), soit maire (Garenc l'aîné), soit membre du



11. Voir en Annexe la définition des citoyens actifs de 1789.

12. Les Constituants et notamment Thouret, rapporteur à l'Assemblée de la loi organisatrice des justices de paix lors de la séance du 6 juillet 1790 publiée dans la *Gazette Nationale*.

département (Arnaud Coste), ou enfin juge du district à Villeneuve-de-Berg (Chabal).

Les ennemis de la Révolution et de la Liberté

Le découpage de la France en quatre-vingt-trois départements a conduit ses gouvernants à instaurer dans chaque commune (près de trente-cinq mille) des relais pour surveiller l'application des lois de la nouvelle Assemblée législative, puis de la Convention nationale et dénoncer, pour les réprimer, ceux qui s'opposeraient à l'esprit même de la Révolution : les royalistes, les « suspects », les prêtres réfractaires, les émigrés... les conspirateurs, les contre-révolutionnaires.

Pour faire remonter les informations et circuler les idées révolutionnaires, faire « exécuter » les lois, et « prendre toutes les mesures de salut et de bien public » furent constitués, à partir de mars 1793 à Saint-Pierre-ville, comme dans chaque commune de France, un comité de surveillance, et une société populaire ou révolutionnaire.

Depuis octobre 1793 la société populaire constituée à Saint-Pierre-ville était bien active. Chabal, qui en était le président, entendait bien le prouver aux membres de la Convention nationale en leur envoyant deux importantes adresses dès le 26 novembre 1793 dans les termes suivants :

« Législateurs,

Assez et trop longtemps accablés sous le poids énorme de l'aristocratie de leurs contrées, les patriotes sans-culottes du canton de Saint-Pierre-ville ont cru devoir s'élever en masse pour aider à écraser tous les conspirateurs : les uns ont été combattre les rebelles à Lyon, les autres se sont érigés en société républicaine et parce qu'ils savaient que leur salut a dépendu de vous, ils ont juré d'être fidèles à vos décrets et fait le sacrifice de leur vie pour conserver les vôtres ».

Et s'adressant aux mêmes :

« Législateurs,

Continuer de poursuivre avec zèle votre auguste carrière ; jusqu'ici vos lumières ont déjoué tous les complots ; ne vous laissez pas de faire le bien ; la patrie encore en danger vous invite à ne rentrer dans vos foyers qu'au moment du grand triomphe de la liberté et où par conséquent tous les tyrans de l'Europe auront été écrasés.

Vive la République, une et indivisible.

Saint-Pierre-ville, département de l'Ardèche le 20 octobre 1793, l'an II de la République. Le Président de la Société Républicaine de Saint-Pierre-ville

P. L. Chabal, et Arnaud Coste fils, secrétaire » (13).

Si les comités de surveillance et les sociétés populaires se sont révélés être les piliers du pouvoir local et ont contribué à la découverte de la loi par le peuple, ils rassemblent aussi les informations qui remontent

par les districts jusqu'aux comités de Paris, Comité de Sûreté et Comité de Salut public, et participent ainsi au quadrillage policier de toute la France. Les procès-verbaux des réunions tenues par le comité de surveillance de La Montagne, nom donné à cette période à la commune de Saint-Pierre-ville, les 15 et 17 février 1794, confirment expressément, sous la signature de son président Cognac :

« qu'il existe dans cette commune une société populaire dont la formation fut faite le 19 octobre dernier (vieux style),

que le comité de surveillance fut formé, suivant la loi, le onze frimaire de la présente année, suivant le verbal (procès-verbal) inséré dans le registre de la municipalité,

qu'il n'y a pas eu lieu à faire faire des arrestations pour cause de suspicions ni autrement ni par conséquent à faire l'envoi de procès-verbaux,

que la correspondance exigée par la loi, recommandée par le district sera observée à l'avenir...,

que, s'il n'en a pas existé jusqu'ici, c'est parce qu'il n'y avait rien d'intéressant à annoncer,

que la société populaire est continuellement occupée à rappeler aux autorités constituées l'exécution des lois et à les inviter à prendre toutes les mesures de salut et de bien publics ; c'est ce qui résulte de ses délibérations ».

En fait, ce qui représentait une bien plus sérieuse préoccupation, c'était l'obtention de nouvelles foires, démontrant que l'économie prenait le dessus :

« ... Le bourg de commune La Montagne de Saint-Pierre-ville est en possession depuis plus d'un siècle, d'un marché fixé au mardi de chaque semaine, et de six foires dans l'année savoir les 13 janvier, 1er avril, 10 mai, 10 juin, 10 octobre et 9 décembre, lequel nombre ayant paru insuffisant, le Conseil général a obtenu du département sur l'avis du district, l'établissement de trois nouvelles foires pour les 1er mars, 14 avril et 10 novembre (vieux style) ».

L'extrait du procès-verbal, signé de son président Cognac, est adressé aux administrateurs du district du Coiron, à la municipalité et aux membres du Comité : Raymond, Marze, Arnaud, Coste, Dousson, Richard, Sautel, Cholvy, Garenc secrétaire.

C'est grâce à de tels procès-verbaux que l'on obtient des précisions sur des situations qui avaient peut-être intérêt à demeurer secrètes. Ainsi, le procès-verbal du 17 février établit deux jours plus tard, lors d'une nouvelle réunion du comité, dans la même composition, mais tenue sous la présidence de Richard (Cognac y assistant en qualité de membre). La question traitée avait été soulevée par un membre, resté anonyme, qui :

« ... s'indignait qu'il se commettait journellement des dévastations énormes dans les bois appelés de

13. Documents déposés aux Archives parlementaires datées du 6 frimaire an 2 (ou 26 novembre 1793) de la Convention Nationale.

Extrait des Deliberations du Comité de
Surveillance de la Commune Lamontagne, y
Devant St Pierre ville

Le Vingt neuf Pluviose, deuxième année
Républicaine, Le Comité de Surveillance
Assemblée, dans le lieu de ses Séances.

Présents, Les Citoyens Richard, président, —
Fautet secrétaire, Colognac, gérant, maré, —
Doulzon, Choloy, Reynoudon, & arnaud Coste,

Un membre a Dit, que la Société
Populaire, a été avec indignation, qu'il se
Commenceait journellement des dévastations —
Enormes dans les bois appelés de la tour,
situés dans cette Commune, que les Cad-
abus Criminels a été très réprimé dans tout
Le temps pour l'intérêt général & particulier
il faut Maintenant que la Nation toute
Entière y est intéressée faire cesser les
gaspillages qui Entrenerait bien peu la

La Tour, situés dans cette commune ; que si cet abus criminel a dû être réprimé dans tous les temps pour l'intérêt général et particulier, il faut, maintenant que la Nation toute entière y est intéressée, faire cesser le gaspillage qui entraînerait sous peu la ruine totale d'une forêt qui dans sa petite contenance, offre pourtant un produit pour la Nation et une ressource unique pour cette contrée ».

En conséquence, ce membre propose que la municipalité soit invitée à solliciter auprès de l'administration du département l'établissement d'un garde pour la défense et la conservation des bois du ci-devant château de La Tour qui sont actuellement ou doivent être mis en séquestre à cause de l'émigration, notoirement connue, des enfants et petits-enfants de la citoyenne Vocance-Marquet, résidente à Valence.

« Le comité, ayant accueilli la proposition faite par l'un de ses membres, arrête qu'extrait du présent sera de suite adressé à la municipalité de cette commune et un pareil extrait au président de la société populaire pour qu'elle soit instruite, de diligence du comité.

Et à l'instant le citoyen Richard, président, n'ayant point adopté les mesures qu'ils viennent d'être prises, et les autres membres délibérant ayant persisté, la séance a été levée après leurs signatures et sous la présidence momentanée du citoyen Cognac, ex-président.

Signature Cognac, ex-président Sautel, secrétaire. »

Il est difficile de trouver un motif à ce jeu de chaises musicales à la présidence du comité et à l'opposition par le président à la désignation d'un garde pour protéger les bois du braconnage. En effet cette mesure a toujours constitué une préoccupation des seigneurs de La Tour. Mais à cette occasion on a la confirmation qu'à cette date les membres de la famille de François de Vocance de Marquet, ex-seigneur du château de La Tour, ont émigré avec lui, c'est-à-dire sa femme, ses deux fils et sa fille au sud de tout le village. On les sait partis en Amérique et leurs biens mis sous séquestre. En février 1794, seule la grand-mère, âgée, est demeurée au château. Parfois, elle se fait accueillir par des relations ou des membres de sa famille lorsqu'elle redoute des dénonciations qui pourraient mettre sa vie en danger ; devenue propriétaire de la Maison des Têtes à Valence, et d'une ferme à Combovin depuis son mariage avec de Marquet, elle a longtemps fait des aller-retour entre ces différents lieux où résidaient ses petits-enfants au vu et au su du village.

Pour la défense de la Patrie : une armée

Les discours et débats sur la science militaire sont ravivés par la fuite du roi, le comportement de l'armée des Princes, l'émigration des nobles occupant les fonc-

tions d'officiers des bataillons de l'armée régulière et aux frontières de l'Est de la France la menace de l'invasion du pays par une coalition de pays voisins désireux de prendre position dans la situation confuse que connaît la France.

« Il n'y a pas de vigueur de l'état militaire si la Nation n'y a pas de part... Tout change si la guerre devient l'affaire de la Nation et si le soldat devient citoyen et le citoyen soldat » disait déjà le comte Guibert en 1772.

En juin 1791, un décret ouvre les rangs de l'armée à la garde nationale en déclarant que dans chaque département, il sera fait une conscription libre dans la proportion d'1/20ème des gardes nationaux. Pour subvenir aux frais d'équipement on ouvre une souscription.

Pour l'inscription des citoyens actifs et de leurs fils depuis l'âge de 18 ans il y aura dans chaque commune un registre ouvert par chaque municipalité ; les citoyens empêchés sont remplacés par des citoyens inscrits ; le refus de prendre le service prive du titre de citoyen. Il est alors censé renoncer au titre de citoyen, celui qui renonce à ses devoirs.

La répartition des contingents se fait par département et leur organisation en recourant à l'amalgame au sein des bataillons de militaires professionnels de l'Ancien Régime avec les soldats citoyens volontaires est notable.

En avril 1792, la déclaration de guerre accélère et amplifie les recrutements. Jean-Louis Cognac, âgé de 22 ans, volontaire de Saint-Pierre-ville, est élu capitaine et prend le commandement de la compagnie des grenadiers de l'Ardèche, constituée avec des hommes de cinq pieds six pouces, choisis parmi les recrues des autres bataillons ; la compagnie semble destinée à des exploits.

Ceux-ci, en effet, nous sont parvenus par les mémoires de celui qui fut l'un de ses soldats au siège de Mayence. Dès le début des hostilités avec la Prusse, Amblard, sergent originaire de Lussas, appartenant comme Cognac au « *bataillon provisoire de l'armée du Rhin* », situe en avril 1793 les circonstances des événements qu'il rapporte (14).

L'article 2 de l'acte de la capitulation de la ville de Mayence établi à Marienborn le 22 juillet 1793 dispose que la garnison sortira avec tous les honneurs de la guerre, emportant ses armes, ses bagages et autres effets appartenant en propre aux individus de la garnison et des vivres pour la route ; il est accepté sous conditions que la garnison ne servira point durant un an contre les armées des puissances coalisées.

Un décret de la Convention nationale du 4 août 1793 porte que la garnison qui était à Mayence a bien mérité de la Patrie.

Ainsi fut acquise la réputation de ceux que l'on appellera les « Mayençais ».

14. François Denel, « Les mémoires de guerre d'un grenadier ardéchois pendant la Révolution et l'Empire », *Revue du Vivarais*, tome LXXIII, septembre 1969.

Maurice Bouille, *Revue des Enfants et Amis de Villeneuve-de-Berg*, n°35, 36, 37, années 1980-1981-1982, trois articles à propos du journal du capitaine Amblard de Lussas.

Annexes

1 - BIBLIOGRAPHIE

- * MOLINIER Alain, *Paroisses et communes de France Ardèche*, éditions du CNRS, 1976.
- * GODECHOT Jacques, *Les constitutions de la France depuis 1789*, Garnier Flammarion, 1979.
- * DEVENNE Florence, « La garde nationale sous la Révolution française, création et évolution », *Annales historiques de la Révolution française*, année 1990, volume 283 n°1 pp. 49-66.
- * GAUCHET Marcel, *Robespierre. L'homme qui nous divise le plus*, Gallimard, 2018.
- * MARTIN Jean-Claude, *La terreur, vérités et légendes*, Perrin éd., 2017.
- * BLANC Olivier, *La dernière lettre*, Laffont Pluriel.
- * BLAUFARB Rafe, *L'invention de la propriété privée Une autre histoire de la Révolution*, La chose publique Champ Vallon éd., 2016.
- * DESPLAT-DUC Anne-Marie, *Les exilés de l'an II*, Hachette jeunesse, 1996.
- * BACZKO Bronislaw, « La responsabilité morale de l'historien », *Publications de la Sorbonne*, tiré à part, Paris, 2016.
- * FURET François, *Penser la Révolution française*, Gallimard, 1978.
- * ROUSSET Camille, *Les volontaires 1791-1794*, Didier & Cie, éd et lib., 1870.
- * REYNIER Elie, *Saint-Sauveur-de-Montagut, évolution d'une petite commune rurale*, Privas, 1953.
- * CHAVE René, *Saint-Pierre-ville au cœur, passé, présent, avenir de mon village en Vivarais*, 1989.
- * HILAIRE Jean-Claude, *Une histoire de la Révolution en Ardèche ; la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg 1789-1799*.
- * VASCHALDE Henri, *Le Vivarais aux Etats Généraux en 1789*, rééd. La Bouquinerie Valence, 2006.
- * VASCHALDE Henri, *Les volontaires de l'Ardèche 1792-1793*, rééd. La Bouquinerie Valence, 2009.
- * BOISSY D'ANGLAS (Comte de), *Discours et opinions de Rabaut-Saint-Etienne*, 2 tomes, Henri Servier à Paris rue de l'Oratoire, 1827 (bibliothèque des Colognac).
- * JOLY Pierre, *Necker*, Les œuvres françaises, Paris, 1947.
- * LEVIS Gaston de, *Ecrire la Révolution : 1784-1795*, « Lettres à Pauline », correspondance présentée et annotée par Claudine Pailhès, La Louve, éd. 2011.
- * MEZIERES A., « Goethe au siège de Mayence », *Revue des deux mondes*, tome 91, 1871, pp. 267-283.
- * CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe*.
- * COSTE Charles, *Un ardéchois, officier du roi dans le nouveau monde et en Corse (Jean-Baptiste d'Aleirac) 1737-1796*, Pralus Lacour éd.
- * CHUQUET Arthur, *Mayence*, 2ème éd., Paris, 1892.
- * VERON-CLAVIERE Catherine, Thèse d'état en Droit privé (Dir. François Terré), Université Paris II, 1992 (SUDOC 04B 1450698). Etude sociologique des décisions d'un juge de paix en Ardèche : Simon Pierre Colognac (1830-1840). Leur contribution à une connaissance spécifique du milieu, des justiciables et du juge. Privas, Archives Départementales de l'Ardèche, Saint-Pierre-ville, Bibliothèque communale.
- * DUPRAT Annie présente les Lettres de Rosalie Jullien, une femme dans la Révolution 1775-1810, Les affaires d'Etat sont mes affaires de cœur.
- * BANC Jean-Claude, *Montalivet, l'homme de confiance de Napoléon*, préface de Jean Tulard, Fondation Napoléon, 2011.

REVUES

- * *Cahiers de Mémoire d'Ardèche et Temps Présent* n°24, 15 novembre 1989, « La Révolution » et autres.
- * *Revue du Vivarais*, Janvier-Juin 1989, « Le Vivarais dans la Révolution ».
- * *Bulletin des Amis de Saint-Pierre-ville*, notamment : n°51 janvier 1991, article signé S.L. (Servet Lascombe) « La Révolution française à Saint-Pierre-ville et la fin des seigneurs de La Tour-Poinsac en Vivarais », pp. 7 à 13.
- * *Cahiers de Patrimoine Huguenot d'Ardèche*.

JOURNAUX

La Gazette.
Le Moniteur.
Gazette nationale.
Le courrier d'Avignon.

2 – NOTES COMPLEMENTAIRES

SENECHAUSSEE DE VILLENEUVE-DE-BERG

Le but du roi Louis XVI étant de rapprocher la justice des justiciables, il a, pour ce faire, modifié certaines des institutions administratives et judiciaires très anciennes du Vivarais, en créant, en 1780 et 1781, en cette province du Vivarais deux sénéchaussées royales, l'une, à Villeneuve-de-Berg, compétente pour le Bas-Vivarais, englobant la paroisse de Saint-Pierre-ville, paroisse des Boutières, puis l'année suivante celle d'Annonay, compétente pour le Haut-Vivarais, ces deux sénéchaussées ayant toutes deux les mêmes pouvoirs, prérogatives, autorité et juridictions que les autres sénéchaussées de la Province du Languedoc.

Pour communiquer de l'une à l'autre de ces deux parties, il n'y avait qu'une route droite sur le bord du Rhône, il devenait dès lors justifié de remédier aux difficultés de communication, en reconnaissant deux sénéchaussées, l'une au service de la population du Haut-Vivarais, à Annonay, l'autre à Villeneuve-de-Berg, dans le Bas-Vivarais.

Le roi avait insisté sur l'importance de la sécurité à assurer dans la région en précisant que « surtout il est important pour la sûreté publique que la justice en matière criminelle soit rendue avec exactitude et soutenue par une vigilance continuelle de la part des officiers préposés à cet effet, cette portion du pays étant située dans des montagnes escarpées où il est trop facile aux malfaiteurs de se procurer des retraites afin d'échapper à la sévérité des lois en sorte que ce pays offre même un asile à tous ceux des cantons circonvoisins qui veulent se soustraire aux peines qu'ils ont pu encourir pour les crimes les plus graves ».

(cf. Poncer Jeune M.A., « Edits du roi Louis XVI portant création des sénéchaussées à Villeneuve-de-Berg en mai 1780 et à Annonay en février 1781 », *Mémoires historiques sur Annonay et le Haut-Vivarais*, Poncer, Annonay, 1835, (bibliothèque de Cognac).

EDIT DE TOLERANCE 7 NOVEMBRE 1787

Motivations exposées par le roi Louis XVI en tête de l'Edit de Tolérance du 7 novembre 1787 :

« Lorsque Louis XIV défendit solennellement dans tous les Pays et Terres de son obéissance, l'exercice public de toute autre Religion que la Religion Catholique, l'espoir d'amener ses Peuples à l'unité si désirable du même culte, soutenu par de trompeuses apparences de conversion, empêcha ce grand roi de suivre le plan qu'il avait formé dans les Conseils, pour constater légalement l'état civil de ceux de ses Sujets qui ne pouvaient pas être admis aux sacrements de l'Eglise ; à l'exemple de nos augustes prédécesseurs, nous favoriserons tous nos sujets par la profession commune de l'ancienne foi de notre Royaume et nous proscrirons, avec la plus sévère attention, toutes ces voies de violence, qui sont aussi contraires aux principes de la raison et de l'humanité, qu'au véritable esprit du Christianisme ».

Mais en attendant que la Divine Providence bénisse nos efforts et opère cette heureuse révolution, notre Justice et l'intérêt de notre Royaume ne nous permettent pas d'exclure plus longtemps, des droits de l'état civil, ceux de nos Sujets ou des étrangers domiciliés dans notre Empire, qui ne professent point la religion catholique ».

CERTIFICAT REMIS A JEAN PIERRE COGNAC (Note 7)

« Ce jour est comparu noble Jean Pierre de Cognac du lieu de Cognac paroisse de Saint-Pierre-ville, lequel pour se conformer à l'édit du mois de novembre dernier, enregistré, nous déclare en présence de Mr Salomon, du Sr Cholvy fils, de Ribes de Gluiras et du Sr Chabal de St Pierre-ville qu'à suite de son contrat civil du neuf septembre mil sept cent soixante-deux, avec demoiselle Suzanne Faure laquelle n'a pu se présenter devant nous à cause d'une maladie longue et grave ainsi qu'il est attesté par le certificat du Sr Meynier,

chirurgien de St Pierreville de ce jour avons exhibé, ils se sont unis en vrai et indissoluble mariage et que de leur union conjugale sont nés sept enfants.

Le premier né le cinq février mil sept cent soixante-quatre, baptisé sous le nom de Jean Pierre, la seconde, une fille née le seize avril mil sept cent soixante-six baptisée sous le nom de Jeanne, la 3e une autre fille, née le treize avril mil sept cent soixante-neuf (sic), baptisée sous le nom de Marie, le 4e, un fils né le 7 juillet mil sept cent soixante et onze, baptisé sous le nom de Jean Louis, la 5e, une fille née le dix-neuf avril mil sept cent soixante-quinze, baptisée sous le nom de Thérèse, la 6e, une fille, née le trois may mil sept cent soixante dix-huit, baptisée sous le nom d'Anne et le dernier, un fils, né le 3 décembre mil sept cent quatre-vingt trois, baptisé sous le nom d'Antoine, requérant acte qui lui a été octroyé et la présente déclaration et acte, sieur de Cognac a signé avec nous et les témoins. »

Signataires : Cognac, D. Chabal, Cholvy, Ribes, Salomon, Barruel

DESERT

Période, s'étendant à partir de la Révocation de l'Edit de Nantes en 1685, pendant laquelle la pratique de la religion prétendue réformée (RPR) a été interdite et a conduit les protestants à entrer dans la clandestinité et à s'exposer à des sanctions mettant parfois leur vie en jeu en cas de violations des interdits : ce terme est applicable à Saint-Pierreville et ses environs, en particulier après la destruction de son temple en 1683, la construction de la sinistre « route des dragonnades », passant au cœur même du village, la séquestration de Marie Durand pendant plus de trente ans à la Tour de Constance et l'exécution de son frère le Pasteur Pierre Durand en 1732 à Montpellier et de tant d'autres pour prix d'avoir transgressé les interdits, pratiquer leur religion et aider leurs coreligionnaires à suivre leur conscience.

Pierre Durand était passé clandestinement à Cognac pour bénir le mariage de l'un des membres de la famille le 30 décembre 1729.

CITOYENS ACTIFS (Note 11)

La loi du 22 décembre 1789 instaura un suffrage censitaire progressif fixant les droits des citoyens en fonction des contributions directes qu'ils devaient payer ; il s'agit donc d'une citoyenneté inégalitaire alors que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen avait fait de l'égalité la figure centrale de la Révolution.

Étaient exclues par voie de conséquence notamment les femmes, les personnes en état d'accusation, les faillis, les insolvables, et les domestiques, car non-indépendants.

Outre l'obligation d'être âgé de 25 ans et d'avoir sa résidence dans la ville ou le canton depuis au moins un an, le citoyen devait être inscrit au rôle de la garde nationale de la municipalité de son domicile, avoir acquitté le paiement d'une contribution directe égale à trois jours de travail et avoir prêté le serment civique. Il pourrait être déduit que les non-actifs ne seraient que des femmes ou des mendiants. Or, les non-actifs comprenaient des artisans, des journaliers, des commerçants, des compagnons, des paysans qui se trouvaient être exclus de la scène politique parmi les 4 millions de citoyens actifs de la population qui est à l'époque de 20 millions.

Les citoyens reconnus actifs désignaient les électeurs du second degré où étaient choisis les éligibles qui électionnaient la nouvelle administration et formaient le nouvel encadrement du pays.

GARNIER

« Sans doute vos commissaires ont dressé le procès-verbal de la reddition de cette place, que le traître Custine eut soin de bien garnir de canons pour la livrer plus forte à l'ennemi, en ne la fournissant point de vivres. Je demande le renvoi du procès-verbal de la reddition de cette place au tribunal révolutionnaire » (copie d'une lettre du citoyen Aubert-Dubayet, général de brigade, à la Convention nationale, Sarre-Libre, 30 juillet, l'an II).

Regard sur les habitants de Saint-Pierreville de 1836 à 1921

Didier PICHERAL

De 1836 à 1921, Saint-Pierreville, son bourg et ses hameaux ont traversé plusieurs régimes, deux guerres et ont vécu les débuts de l'exode rural. De 1836 à 1886, la commune reste peuplée en oscillant entre 1 850 et 2 020 habitants ; ensuite, le déclin est rapide dès avant-guerre et en 1921 la commune ne dépasse pas 1 300 habitants.

Nous pouvons suivre sur cette période, grâce aux recensements nominatifs, l'évolution de la composition sociale et familiale de la population, de la répartition de l'habitat entre le bourg et les hameaux et des différentes activités présentes sur la commune.

Les recensements nominatifs (1) nous informent, en effet, famille par famille, pour le bourg et pour chaque hameau, de la composition des familles, du métier de chacun, de l'âge, et pour les recensements les plus récents, du lieu de naissance. Nous avons choisi les recensements de 1836-1886 et 1921 (2).

Cette analyse n'est pas sans pièges : au fil du temps, les nomenclatures des métiers évoluent, les recenseurs ne les appliquent pas forcément de façon identique et les hameaux sont plus ou moins regroupés.

En 1836, le bourg concentre 851 habitants, soit 44% de la population de la commune, y compris quelques hameaux (Sibleyras, Ortial, Ladreyt, Rouchon et quelques autres maisons) trop éloignés du centre pour faire réellement partie du bourg, zone dense ; on peut estimer la population de ces hameaux à 150 habitants (3). Les 60 cultivateurs du bourg, nombre appréciable, habitent essentiellement ces hameaux. Les 700 habitants restant représentent néanmoins une concentration « urbaine » significative qui permet à Saint-Pierreville de peser face aux bourgs environnants du canton. A cette époque, le bourg de Saint-Sauveur-de-Montagut avec moins de vingt maisons et moins de 100 habitants fait piètre figure.

La diversité des professions (4) représentées témoigne d'un bourg actif et diversifié et du rôle central de Saint-Pierreville avec de nombreux artisans, commerçants et professions du secteur tertiaire et « administratif ». La majorité des artisans, 44, s'occupe de vêtir et chausser et du textile : cordonnier, chapelier, couturière, tailleur d'habit, teinturier, drapier... ; le secteur de l'habitat est encore réduit avec 4 maçons, 7 menuisiers et 1 unserrurier. On trouve aussi des mar-

1. Pour en savoir plus sur les recensements nominatifs, voir Jean-Noël Biraben, « Inventaire des listes nominatives de recensement en France », *Population*, 18ème année n°2, 1963, pp. 305-328.

2. Merci à Catherine Clavière de nous avoir transmis le recensement de 1836 qu'elle a transcrit (à partir du document des archives municipales) tandis que les recensements de 1886 et 1921 ont été consultés en ligne sur le site des Archives départementales de l'Ardèche. On a pu ainsi comparer deux recensements entre lesquels la population est quasi stable, et un troisième après une chute rapide de cette dernière.

Ce travail devrait, devra être enrichi par l'étude des matrices du cadastre, les actes notariaux et pour 1836 par les jugements du juge Colognac étudiés dans la thèse de Catherine Clavière.

3. Estimation faite à partir du recensement de 1921 qui retient quatre-vingts lieux d'habitat sans aucun regroupement de ces lieux. L'estimation suppose que, dans ces hameaux, la baisse de la population entre 1836 et 1921 a été du même ordre que celle de la commune entière.

4. Le recensement de 1836 tout comme celui de 1886 classe comme « ménagères », les épouses et parfois filles ou mères du chef du ménage ; en 1921, elles deviennent « sans profession ».

chands, 8, commerçants et métiers de bouche (4 boulangers et un boucher), cafetiers, 11, quelques services aux personnes (barbier, blanchisseuse...) et même un armurier et un voiturier. Sont aussi largement représentés les métiers liés aux fonctions régaliennes (gendarmes, garde champêtre, greffier du juge de paix, huissier, receveur d'enregistrement, percepteur) qu'accueillent généralement les chefs-lieux de canton ou les bourgs d'une certaine importance. 3 notaires, 2 curés, 2 médecins, 4 instituteurs (5) complètent cet ensemble. Le juge de paix du canton n'habite toutefois pas le bourg, profitant de sa maison familiale à Cognac. L'industrie de la soie est aussi présente avec un moulinier, un négociant en soie, et 25 ouvrières et ouvriers en soie ; celles-ci sont filles et fils de cultivateurs, 6, de veuves, 6, de cabaretiers, 4, etc. En cette période où le moulinage n'est pas encore un très gros employeur, les ouvrières sont à 80% majeures avec 2 ouvrières de 35 ans et une seule de moins de 15 ans. Ces emplois s'accompagnent de la présence de journaliers, 8, souvent très pauvres, sans emplois fixes, mais « indépendants », et de domestiques, 26, attachés principalement aux familles des notables (9 rentiers, 3 notaires, un gros propriétaire, un percepteur...) et aux commerçants les plus aisés. Cette domesticité n'est abondante que chez le notaire et chez un cafetier qui en emploient chacun 3, tandis qu'un des 2 médecins emploie un « surnuméraire ». Qu'ont de commun ces familles aisées avec Régis Chareyre ou François Ayme, cabaretiers, dont les couples élèvent chacun 6 jeunes enfants sans aucune domesticité ?

Notons que 16 soldats sont enregistrés alors qu'ils ne résident très probablement pas dans la commune (7). Enfin, quelques rares métiers (maréchal-ferrant, châtreur) au service des cultivateurs sont implantés dans le bourg.

Les hameaux sont très différents, ce recensement (6) les regroupe en vingt-quatre ensembles qui abritent 56% des habitants. Y cohabitent familles aisées dont certaines très riches mais surtout une majorité de pauvres et très pauvres.

Les professions exercées sont très majoritairement agricoles, complétées par l'emploi dans le moulinage et le service des « rentiers » et notables : journaliers, servantes et domestiques et une trentaine d'ouvrières (beaucoup plus jeunes que celles du bourg) et ouvriers dans les moulins du Moulin du Cros, de Pralong, de Chabriols et de Champlot. Talussac est un centre de tissage avec 6 tisserands tandis qu'on trouve 2 scieurs

de long et 3 meuniers et ici et là de rares métiers plus « urbains » : 4 cordonniers, 2 maçons, un ferblantier, un garde champêtre.

Les modes de faire-valoir se répartissent entre fermiers, 35, métayers, 16, et cultivateurs propriétaires - 72 auxquels il faut ajouter une majorité des 55 propriétaires (8) -, ces derniers dominant largement et travaillent, semble-t-il, des exploitations de plus petite taille que celles des fermiers et métayers si l'on se base sur le nombre de bras que les uns et les autres emploient.

Les domestiques et servantes, 80, sont présents dans un ménage sur cinq. Ménages aisés, voire très aisés lorsqu'ils emploient 3, 4, 5 domestiques. Mais, les fonctions des domestiques sont très diverses selon qu'ils travaillent dans des ménages de cultivateurs, de rentiers ou de propriétaires : la moitié est employée dans des familles nombreuses d'agriculteurs le plus souvent aisées, mais parfois modestes ; affectés aux tâches ménagères mais aussi aux tâches agricoles, elles, ils travaillent plutôt chez des fermiers, par exemple, à Moyère, Louis Serre et sa famille de trois jeunes enfants plus un beau-père de 67 ans, emploient 2 domestiques et 2 servantes tous âgés de plus de 20 ans, et le fermier du château de La Tour emploie 4 domestiques. D'autres font partie du train de vie des notables : Jean-Louis Marze, rentier de 30 ans, habitant seul Sibleyras, a à son service une gouvernante et une servante, ainsi à Pralong, le jeune Honoré Brunel, 32 ans, rentier, patron de fabrique à soie, emploie 5 domestiques, servantes et nourrice pour une famille comprenant seulement sa femme, leur enfant de 6 mois et sa belle-mère, et le juge de paix Cognac, 36 ans, emploie 3 domestiques pour une famille de 4 personnes de composition identique à celle d'H. Brunel.

Plus du tiers des domestiques et servantes ont moins de 18 ans et 6 ont 10 ou 11 ans. Que leur demande-t-on ? Sont-ils là pour « aider » leurs parents, familles très pauvres incapables de les élever ?

En 1886, cinquante ans après, Saint-Pierre-ville reste une grosse commune avec une population quasi stable depuis 1836.

Le bourg élargi atteint 964 habitants (9), soit +13% tandis que le bourg aggloméré avec 729 habitants gagne seulement 30 habitants. Les emplois y progressent hors agriculteurs, en conséquence essentiellement de la mise au travail des jeunes filles et jeunes gens dans les

5. Voir dans le Cahier n°149, page 69, l'article d'Alain Martinot sur les écoles.

6. Les recensements suivants ne les prendront pas en compte.

7. En fait, plusieurs d'entre eux regroupent des ensembles de maisons séparés parfois par plusieurs centaines de mètres ; ainsi, le cadastre de 1832 identifie quatre-vingts groupes de maisons en dehors du bourg.

8. Le recensement permet aux cultivateurs propriétaires de leurs terres de choisir d'être classés soit dans la catégorie « cultivateurs », soit dans la catégorie « propriétaires » ; il semble que ce dernier choix soit fréquent.

9. A l'inverse de 1836, le recensement de 1886 n'intègre plus dans le bourg les hameaux proches (autour de Sibleyras et Ladreyt), alors que paradoxalement, avec les nouvelles constructions, la continuité du bâti aurait pu justifier d'intégrer ces quelques hameaux. Nous avons effectué les ajustements pour rendre comparables les résultats des deux dates.

moulinages proches du bourg (Pestron, Champlot en particulier) : elles, ils sont maintenant 69 (24 en 1836). Ce débouché en progression efface largement, pour les emplois les moins qualifiés, la baisse du nombre de domestiques et servantes en ce milieu urbain. Sinon, l'évolution depuis 1836 est limitée : du fait de la progression de la scolarisation, le nombre d'enseignants passe de 4 à 12, les commerces alimentaires de détail se développent, notamment les épiceries, 8, absentes en 1836, et les emplois dans les boucheries et boulangeries progressent. Les épiceries sont tenues par sept femmes seules veuves ou célibataires et un seul couple. Ce sont certainement de très petits commerces qui n'apportent que de faibles revenus à ces veuves. Le nombre d'artisans reste à peu près stable mais les équilibres évoluent : les métiers autour du bâtiment s'accroissent avec des plâtriers, menuisiers, serruriers, maçons..., les professions liées au transport se développent doucement : voituriers, employés des ponts et chaussées, mécaniciens tandis que les métiers se diversifient quelque peu avec l'apparition d'un horloger, de coquetiers, de chiffonniers, de 2 employés du télégraphe, etc. Ce n'est pas suffisant pour affirmer que la modernité qui apparaît en France en cette fin du XIX^e siècle bouleverse la structure sociale du bourg.

Dans les hameaux, malgré une population en baisse d'environ 10% - sous réserve de la validité des hypothèses faites pour rendre comparable ces recensements (10) -, le quasi-monopole des emplois liés à l'agriculture, au moulinage et au service des rentiers et propriétaires est un peu battu en brèche par un modeste développement des métiers d'artisans et commerçants, (aubergistes et cafetiers, 2 ouvriers boulangers, des cordonniers et sabotiers, maçons, ces trois derniers métiers déjà présents en 1836, mais moins nombreux), et surtout par l'explosion du nombre d'ouvrières et ouvriers en soie (103 contre 27 en 1836) ; on en trouve dans tous les hameaux, même ceux situés loin des moulinages : elles n'y représentent que 2 à 3% de la population, contre 10 à 19% dans les hameaux proches des moulinages (Chabriols, Col, Cros de Leyral). Elles sont beaucoup plus qu'en 1836 des filles de cultivateurs qui apportent un complément aux revenus de leurs parents. Cas extrême, à Ladreyt, les Giffon, famille de treize enfants en envoient cinq travailler au moulinage.

Comme dans le bourg, ces emplois se substituent largement à ceux de domestiques qui restent néanmoins nombreux (46 au lieu de 69 en 1836) employés de plus en plus principalement chez les rentiers et propriétaires.

Les emplois agricoles restent néanmoins très dominants et leur nombre paraît en croissance, +19%, mais

cela résulte très probablement d'une évolution de la nomenclature, avec l'apparition de journaliers (ouvriers agricoles) et d'une catégorie « berger » appliquée à de nombreux jeunes enfants des cultivateurs. Le nombre d'exploitations tenues par des cultivateurs propriétaires, fermiers ou métayers, indicateur sans doute plus significatif de l'évolution de l'agriculture est quasi stable. Le fermage se développe fortement au détriment du métayage et de l'exploitation en faire-valoir direct. Dans certaines zones, le fermage est quasi-exclusif, témoin de la concentration de la propriété : ainsi, autour du château de La Tour, on compte 13 fermiers et un métayer. Ailleurs comme à Tazuc, les cultivateurs propriétaires sont trois fois moins nombreux qu'en 1836 et sont remplacés par des fermiers et métayers.

En conclusion, les mutations dans l'agriculture des hameaux sont lentes à l'exception du développement du fermage, 1886 ressemble à 1836 à l'exception du développement du moulinage et de ses emplois et de l'affaiblissement des emplois domestiques.

En 1921, la Grande Guerre est passée (11), et les développements de l'industrie dans de grands centres ont généré un fort exode rural encore modeste en 1886. La commune a perdu 600 habitants à peu près également répartis entre bourg et hameaux. Il en est résulté de grands changements dans la structure sociale de la commune tant dans les hameaux que dans le bourg.

Dans le bourg, ce ne sont pas tant les métiers qui ont évolué, mais plutôt les classes sociales : les rentiers et propriétaires ont quasiment disparu tout comme les domestiques qu'ils employaient, tout comme les ouvrières en soie en raison de la crise du moulinage conséquence de la guerre ; ainsi le moulinage de Pestron, le plus proche du bourg ferme définitivement (situation provisoire puisqu'on en retrouvera 30 en 1936). La diversification des métiers est visible avec l'apparition ou le développement d'emplois liés aux transports, à la mécanisation, à la santé (un pharmacien et une sage-femme), de négociants (remplacent-ils sous un nouveau nom les marchands ?), d'un banquier. Mais elle reste modeste, tandis que le recul des professions autour du « vêtir et habiller » est très sensible. La position excentrée de Saint-Pierre-ville et l'exode rural dans les communes alentour sont de plus en plus préjudiciable au rôle central de son bourg.

Dans les hameaux, les activités hors agriculture sont en quasi-disparition éliminées par le développement industriel ; il n'y a plus de tisserands, plus de scieur de long, moins de meuniers. Deux faits marquent l'homogénéisation de la population : il n'y a presque plus de rentiers et de propriétaires (12) comme dans le bourg

10. Pour pallier la non homogénéité des regroupements de maisons définissant le bourg d'une part, les hameaux d'autre part ; voir note 3.

11. Voir article d'Alain Martinot qui présente les conséquences démographiques de la Grande Guerre.

12. La disparition des propriétaires est toutefois très probablement due en partie à une application plus stricte de la nomenclature en supprimant la possibilité pour les cultivateurs propriétaires de se dénommer « propriétaire ».

et, à l'autre bout de l'échelle sociale, seuls 11 domestiques subsistent. Les emplois agricoles régressent lentement malgré l'hémorragie de la guerre. L'exode rural reprendra lorsque l'emploi en milieu urbain aura pansé les conséquences de la guerre ; l'équilibre entre fermage et métayage d'une part, faire-valoir direct d'autre part, se maintient, malgré la disparition des métayers compensée par une progression du nombre de fermiers tandis que les cultivateurs propriétaires sont en recul de 10%.

Le détail de ce dernier recensement permet de préciser la dispersion de l'habitat hors du centre bourg : 80 lieux d'implantations de 220 ménages hors du bourg témoignent de la persistance de l'extrême dispersion de l'habitat, encore accrue depuis 1836 puisque huit implantations sont nouvelles par rapport au cadastre de 1832 alors que seuls quatre lieux ont été abandonnés. L'habitat est non seulement dispersé, mais très isolé : La moitié de ces lieux ne sont habités que par un seul ménage, tandis que cinq seulement atteignent dix ou onze ménages dont trois à proximité immédiate du bourg ; Vergnes, Le Couvent et La Carterie, Tausuc et Leyral étant les seuls hameaux formant un ensemble conséquent autonome.

Un autre apport nouveau de ce recensement, le lieu de naissance des habitants, permet de faire apparaître une certaine ouverture géographique de la population communale.

Cette diversification est plus sensible dans le bourg où seulement 58% des habitants sont nés dans la commune (et beaucoup moins si on ne retient que les adultes). Certes, 23% dans le bourg sont nés dans le

reste du canton ou dans des communes assez proches, mais un habitant sur cinq est originaire de plus loin, reste de l'Ardèche et de la France. Pour les provenances proches, ce brassage est principalement le résultat d'un choix du conjoint moins endogame ; pour les provenances plus lointaines, cette mobilité résulte de la présence de professions qualifiées : d'abord, les fonctionnaires (gendarmes, enseignants, employés des postes, percepteur) sont par définition astreints à la mobilité tandis que les enseignants du privé, les professions libérales ou assimilées (médecins, pharmacien, pasteur, curé, etc.) et quelques négociants et mouliniers, sont rarement d'origine locale. De plus, ces professions même issues du canton, prennent généralement femmes hors du milieu local.

Dans les hameaux, la diversification est plus faible avec 62% des habitants nés dans la commune et 29% dans les communes proches. La présence d'un habitant sur dix d'origine lointaine est la conséquence de la pratique par nombre de familles de cultivateurs pauvres d'élever des enfants pupilles, abandonnés en ville, principalement à Lyon, dans la région parisienne ou à Marseille ce qui était moins fréquent, mais aussi à Privas, et de les employer dès la fin de l'adolescence (et souvent avant) comme main-d'œuvre (bergers, domestiques ou ouvriers agricoles). Ce ne sera que beaucoup plus tard que l'on verra en Boutières et à Saint-Pierre-ville l'installation d'agriculteurs venus d'ailleurs.

Au terme de cette rencontre avec les anciens habitants de Saint-Pierre-ville à travers des « chiffres », nous avons pu découvrir un peu de leurs conditions de vie si diverses dans un long XIX^e siècle qui avance tout doucement vers un nouveau monde.

Bilan humain de la Grande Guerre à Saint-Pierreville

Alain MARTINOT

Le monument aux morts

Le 11 mai 1919, le maire, M. Alfred Martin, informe le conseil municipal du projet « *d'érection d'un monument pour les mobilisés de la commune... tombés au champ d'honneur* » et propose comme emplacement la place du Clot. Il fait connaître au conseil le versement d'une subvention de l'Etat de 2 375 francs sur laquelle il pense que 2 000 francs peuvent être affectés à l'édification du monument.

Les mutilés de la guerre désignés pour recevoir les souscriptions ont reçu en trois jours de 735 souscripteurs la somme de 5 874,80 francs. Les souscriptions varient entre 0,50 franc et 1 000 francs (1).

Quelque temps plus tard, sur 1 500 habitants (?), 1 380 ont souscrit pour 7 127,40 francs tous se faisant un devoir et un honneur de verser un peu d'argent en souvenir des enfants de Saint-Pierreville qui ont versé leur sang pour le salut de la France (2).

Le 10 octobre 1920, en présence des députés anciens combattants de la Grande Guerre, Xavier Vallat et Pierre Valette-Viallard, du docteur Roche sénateur de l'Ardèche et de la municipalité de Saint-Pierre-

ville sous la conduite de son maire M. Brugère (successeur de M. Martin décédé de la grippe espagnole) est dévoilée le matin la plaque apposée dans l'église et inauguré l'après-midi le monument aux morts. A partir des plans et d'un devis de 8 000 francs établis par M. Blein, architecte à Valence, qui a dirigé les travaux, ce monument, en pierre blanche de Beaurecueil (Gard), de 5,40 m de hauteur, comprend un socle qui supporte un obélisque. Sous l'épithaphe « Saint-Pierreville à ses enfants », sur ses quatre faces en marbre bleu sont gravés en lettres d'or les noms des soixante-trois poilus du village morts pour leur pays durant la Guerre de 1914-1918 (3) ainsi que les noms de trois habitants de Saint-Pierreville, de la classe 19, tués à Bozanti en Cilicie le 28 mai 1920. Dans cette région au sud de la Turquie, plusieurs peuples et religions se côtoient parfois difficilement, aussi des soldats alliés, notamment français, ont été envoyés pour pacifier la région mais se sont heurtés aux nationalistes turcs.

Cette étude ne va porter que sur les soixante-trois Saint-Pierrevillois morts pendant la Grande Guerre et plus particulièrement sur soixante et un d'entre eux, faute de renseignements suffisants pour deux autres.

1. AD07 Per 2 340-01, *La Croix de l'Ardèche* du 8 juin 1919.

2. AD07 Per 10435-03, *Le Républicain des Cévennes* du 21 juin 1919.

3. AD07 Per 2 340-01 et 355-01, *La Croix de l'Ardèche* des 8 juin 1919 et 10 octobre 1920.



Le monument aux morts et le temple - Dessin de Joël Relier

Présentation des Saint-Pierrevillois morts pour la France

- Géographiquement trente-six des soixante et un poilus sont nés dans le village, vingt-trois dans d'autres communes d'Ardèche et plus particulièrement dans les villages limitrophes ou voisins : Issamoulenc, Saint-Etienne-de-Serres, Gluiras, Albon et Marcols-les-Eaux (jusqu'en 1912, Albon faisait partie de la commune de Marcols), Saint-Julien-du-Gua, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Genest-Lachamp. Seuls deux soldats étaient nés hors du département, l'un à Grenoble, l'autre à Lyon. La mobilité est donc très limitée pour des raisons économiques mais aussi parce que les Ardéchois sont très attachés à leur « pays ».

- L'âge moyen de ces soixante et un poilus est de 26 ans 7 mois. Sept ont moins de 21 ans, le plus jeune est Henri Bresson, 20 ans, et quatre ont plus de 40 ans, le plus âgé Lucien Mercier a 41 ans et 7 mois. Les célibataires sont majoritaires, ce qui se comprend aisément car les mariages sont tardifs mais bien des mobilisés plus âgés sont mariés et sont pour certains pères de famille comme Raoul Cholvy qui a trois enfants.

Le premier Saint-Pierrevillois à être tué sur le front est Henri Bertaud dès le 19 août 1914 à Vergaville près de Dieuze en Moselle (la mobilisation générale date de moins de trois semaines, l'illusion d'une guerre la fleur au fusil a déjà disparu pour faire place à son cortège de morts, de blessés, de souffrances) et le dernier est Georges Chambonnet le 8 octobre 1918 près de Morcourt dans l'Aisne. Un cas particulier est celui d'Auguste Louis Coste qui est décédé le 11 décembre

1918 au camp de prisonniers de guerre de Puckheim en Allemagne.

- L'année 1914 est la plus meurtrière avec seize tués entre août (avec quatre morts le 20 août dont trois à Dieuze en Lorraine) et décembre (4), suivie de 1916 avec quatorze morts puis 1918 avec treize soldats décédés (5), douze en 1915 et enfin six en 1917. Sept familles vont perdre deux de leurs enfants : Chambonnet, Chareyre, Gaillard, Planet, Prait, Quinkal, Vialle.

Sur ces soixante et un morts, quarante-trois, soit plus des deux tiers, appartenaient à l'infanterie, le corps d'armée le plus exposé lors de la Grande Guerre.

- De septembre 1914 au printemps 1918, la guerre « s'enterre » de la mer du Nord à la Suisse expliquant les décès de Saint-Pierrevillois dans les départements de la région du Nord (vingt-trois morts) : Aisne (dix), Somme (six), Pas-de-Calais (cinq), dans la région Champagne-Ardenne avec le département de la Marne (onze) et en Lorraine (seize) dont dans la Meuse (neuf), la Moselle (quatre) sans oublier trois habitants du village tués en Belgique.

- Sur la plaque située dans l'église, sous l'inscription : « La paroisse de Saint-Pierre-ville à ses enfants morts pour la patrie », cinquante-sept noms apparaissent dont quatre qui n'habitent pas ou plus le village ne sont pas inscrits sur le monument aux morts. Les catholiques (cinquante-trois) constituent donc plus de 85% des poilus du village morts pour la France.

Les recensements de 1911 et 1921

Ces deux recensements qui encadrent la période de la Guerre de 1914-1918 permettent de constater les modifications dans la composition par sexe et par âge de la population du village.

	1911 (AD07 6M 107)			1921 (AD07 6M 144)		
Population totale	1 519 habitants			1 300 habitants		
Nombre d'hommes	764			626		
Nombre de femmes	755			673		
soit pour 1 000 hommes	988 femmes			1 075 femmes		
Composition par âges	effectifs	en % pop.	effectifs	en % pop.	baisse en nombre	
de 0 à 19 ans	602	39,6	473	36,3	129	
de 20 à 39 ans	368	24,2	336	25,8	32	
de 40 à 59 ans	345	22,7	296	22,8	49	
60 ans et plus	204	13,4	195	15,0	9	
Total	1 519		1 300		219	

4. Souvent dus à une stratégie de l'offensive avec des soldats non aguerris, mal équipés, découvrant la guerre.

5. Retour à une guerre de mouvement.

Comme pour l'ensemble de la France, la guerre a généré une féminisation de la population de Saint-Pierre-ville avec la surmortalité masculine qui s'est poursuivie après la fin du conflit. De janvier 1914 à décembre 1918, sur les cent soixante-quinze décès enregistrés, cent neuf hommes sont dénombrés dont soixante-quatre soldats. De 1919 à 1922 il y eut cent onze morts dont soixante-douze hommes. Est-ce dû aux nombreux blessés, gazés de la guerre ? A la grippe espagnole qui les frappe davantage ? A leur composition par âge vieillissante suite aux décès durant la guerre ?

Avant-guerre, la gent féminine était moins nombreuse du fait d'une mortalité forte liée aux grossesses nombreuses, rapprochées et à des conditions de vie et de travail difficiles. Avec la baisse de la natalité due à la mort d'hommes en âge de procréer et à la poursuite de l'exode rural concernant essentiellement des personnes jeunes dans la force de l'âge, la population vieillit. Ainsi le pourcentage des moins de 20 ans diminue passant de 39,6% à 36,3% de la population entre 1911 et 1921. A l'opposé le pourcentage des habitants du village de 60 ans et plus augmente.

Mariages, Naissances, Décès entre 1910 et 1922 (registres d'état civil de Saint-Pierre-ville)

Année	Nombre de mariages			Nombre de naissances			Nombre de décès			Excédent naturel N-D pour la période
	Par an	Total	Moy. annuelle pour la période	Par an	Total	Moy. annuelle pour la période	Par an	Total	Moy. annuelle pour la période	
1910	12	63	15,7	32	132	33	21	109	27,25	132-109 = +23
1911	16			35			37			
1912	15			39			28			
1913	20			26			23			
1914	9 dont 1 entre août et décembre			40 dont 27 garçons, 15 entre août et décembre			43 dont 23 hommes, 20 entre août et décembre, 16 soldats			40-43 = -3
1915	1	16	4	23	80	20	36	132 dont 48 soldats sur les 86 hommes morts	33	80-132 = -52
1916	5			18			33			
1917	3			18			27			
1918	7			21			36			
1919	23	66	16,5	16	85	21,25	33	111 dont 72 hommes	27,75	85-111 = -26
1920	22			30			31			
1921	11			20			21			
1922	10			19			26			

Ce tableau permet de faire des comparaisons entre des périodes de quatre ans et de voir des évolutions.

- Avant-guerre, quinze à seize mariages étaient célébrés en moyenne chaque année ; ce chiffre est divisé par quatre entre 1915 et 1918 puis remonte à plus de

seize les quatre années d'après-guerre mais si le chiffre est élevé en 1919 et 1920, les deux années suivantes il diminue de moitié. Alors que les unions de veuves et de veufs étaient très rares jusque-là, en 1919 il y en eut cinq dont trois entre veufs et veuves. Ces mariages unissent des personnes d'un âge plus avancé.

Age moyen des mariés par année et par période de quatre ans

	1910	1911	1912	1913	1914	1915	1916	1917	1918	1919	1920	1921	1922
Hommes	28,8	27,1	29,9	26,3	27,3	24,0	29,2	26,0	26,6	32,2	28,4	26,9	30,1
Moyenne		27,8					27,1				29,7		
Femmes	27,2	24,1	24,9	22,4	23,9	25,0	28,4	23,0	24,7	28,0	25,6	24,6	24,3
Moyenne		24,3					25,6				26,1		

Alors que l'espérance de vie est peu élevée expliquant le faible pourcentage des habitants du village de 60 ans et plus, les mariages se font relativement tardivement et cela s'accroît aux lendemains de la guerre.

La loi du 4 avril 1915 permet en temps de guerre le mariage par procuration de militaires présents sous les drapeaux, sur autorisation des ministres de la Justice et de la Guerre, sans que le futur époux compareisse en personne mais à condition qu'il soit représenté. En s'appuyant sur cette loi, un mariage est célébré en 1915, mais le marié n'ayant pas demandé les autorisations ministérielles, le mariage est renouvelé en février 1916 en présence cette fois-ci de l'époux. En mai 1916, une autre union, mais celle-là avec toutes les autorisations nécessaires, a lieu, en l'absence du futur marié, le pharmacien de Saint-Pierre-ville servant de mandataire.

Certains de ces mariages sont l'occasion de régulariser des situations, de reconnaître des enfants.

- Les quatre années avant-guerre, les naissances sont en moyenne de trente-trois par an avec un pic à quarante en 1914 dont vingt-sept garçons. Pour quelle raison ce nombre élevé de garçons ? Entre 1915 et 1918, le nombre de nouveaux-nés n'est plus que de vingt par an pour remonter faiblement à guère plus de vingt et un les quatre années suivantes. Il n'y a donc pas de baby-boom après la grande guerre en lien avec les nombreuses disparitions d'hommes en âge de procréer et aux départs vers la ville de jeunes personnes recherchant de meilleures conditions de vie et de travail.

- Avant-guerre, le nombre moyen de décès par an est légèrement supérieur à vingt-sept, soit un excédent naturel annuel de presque six. De 1915 à 1918, cent trente-deux décès sont dénombrés dont quatre-vingt-six hommes et parmi eux quarante-trois poilus. Avec les seize soldats saint-pierre-illois morts entre août et décembre 1914, le total est de soixante-quatre, nombre qui correspond à la liste de l'appel aux morts tandis que sur le monument soixante-trois noms sont gravés, celui de Lextraît Auguste n'étant pas inscrit sur l'obélisque. Entre 1914 et 1918, cent neuf décès masculins sont enregistrés dont soixante-quatre soldats qui représentent 58,7% du total des décès hommes. De 1919 à 1922, cent onze décès sont enregistrés contre quatre-vingt-cinq naissances. Le solde, naissances moins décès, est négatif.

Ainsi Saint-Pierre-ville est passé d'une situation d'excédent naturel à un déficit qui fait que la population diminue d'autant plus que le solde migratoire est lui aussi négatif.

Les soixante-trois Saint-Pierre-illois dont les noms apparaissent sur les quatre faces de l'obélisque représentent 10% de la population masculine totale en 1921.

Par rapport à la classe d'âge 20 à 39 ans révolus, hommes et femmes confondus, les cinquante-neuf morts aux combats âgés de moins de 40 ans constituent 17,5% de cette classe d'âge.

Enfin si l'on tient compte qu'en 1921 les femmes sont plus nombreuses que les hommes (en proportion 1 075 femmes pour 1 000 hommes), ces cinquante-neuf jeunes correspondent à 38% de cette classe d'âge masculine et sûrement davantage encore car pour cette catégorie d'âge du fait de la guerre les femmes sont en plus grand nombre que les hommes, d'autant plus que certains soldats non indiqués sur le monument aux morts sont décédés pendant la guerre : exemples Henri Champlot mort des suites de maladie contractée à l'armée, Gaston Lacourt décédé d'une broncho-pneumonie lors d'une permission, Fernand Lextraît mort à l'hôpital des contagieux d'Allan d'une scarlatine pneumonie.

Quelle que soit la période entre 1910 et 1922, des morts-nés sont notés, les accouchements ayant lieu à la maison dans des conditions sanitaires laissant à désirer.

Cette baisse de la population a des conséquences scolaires.

Dès novembre 1914 sur proposition de l'inspecteur d'académie relayée par le préfet, le conseil municipal de Saint-Pierre-ville décide de supprimer la classe enfantine de l'école publique de filles et donc un poste d'institutrice car le nombre d'élèves (treize garçons et trois filles de moins de 6 ans pour un effectif total de vingt-huit élèves dans cette école avec deux enseignantes) est très restreint et que ce nombre est appelé à diminuer.

La baisse de la population de Saint-Pierre-ville, visible après le recensement record de 1872, va se poursuivre après 1921, diminution alimentée par l'exode rural, accrue par la saignée humaine lors de la Grande Guerre.

Quelques éléments sur la démographie de Saint-Pierreville

Jean-Claude SABY

A Saint-Pierreville, comme dans la plupart des communes des Boutières, les données démographiques anciennes (tableau 1) sont relativement fournies depuis les Estimes de 1464 où le nombre de feux est de 41 jusqu'aux données de 1780 à la veille de la Révolution où l'on en recense 324. A cette époque, bien que les décomptes individuels de population soient rares, on note tout de même deux chiffres : la paroisse compte 400 habitants en 1689 et 983 en 1721 pour 191 feux.

Sous la Révolution, les premiers recensements contemporains donnent des résultats sans doute imprécis, en 1790 : 1 032 habitants, en l'an II : 1 602. Il faut attendre le Consulat et le Premier Empire pour avoir des chiffres plus fiables : 1801, 1 471 habitants, 1806, 1 642 habitants, qui sont confirmés sous la Restauration en 1820, 1 453, en 1826, 1 467. De 1831 à 1886, commence une période de stabilité démographique et de vitalité économique où la population de la commune s'établit autour de 1 900 habitants avec un minimum de 1 851 en 1861 et un maximum de 2 020 en 1872.

Dés 1896 (tableau 2), la commune entame un déclin démographique marqué comme beaucoup de communes rurales des pentes ardéchoises. Elle ne compte plus que 1 300 habitants au sortir du premier conflit mondial et 887 en 1946 à la fin du second. Cette baisse ne sera pourtant pas inexorable car après un point bas en 1982 (478 habitants), la population repart légèrement à la hausse pour atteindre 548 habitants au dernier recensement en 2016 sans doute grâce à l'existence des deux employeurs importants : la maison de retraite (64 emplois en 2016) et la SCOP Ardelaine (39 à la même date).

Années	1464	1644	1687	1693	1709	1721	1731	1732	1734	1773	1780
Nombre de feux	41	100	161	153	100	191	193	190	90 (1)	230	324

1. Erreur probable : 90 pour 90 (Source : Alain Molinier, *op. cité*)

Tableau 1 - Démographie ancienne en nombre de feux de 1464 à 1780

Années	1896	1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954	1962
Population	1863	1790	1704	1519	1300	1154	1123	1037	887	795	663
Années	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016			
Population	606	537	478	528	504	508	543	548			

Tableau 2 - Population recensée de 1896 à 2016

Années	Catholiques ou AC	Protestants ou NC	Population totale
1689	200 habitants	200 habitants	400 habitants
1732	115 feux	75 feux	190 feux
1802	1209 habitants	262 habitants	1471 habitants
1958	647 habitants	144 habitants	791 habitants
AC : Anciens Catholiques ; NC : Nouveaux Convertis			

Tableau 3 - Statistiques religieuses

Période d'achèvement	Nombre	%
Avant 1919	123	55,4
1919 - 1945	13	5,9
1946 - 1970	8	3,6
1971 - 1990	46	20,7
1991 - 2013	32	14,4
Total résidences principales	222	

Tableau 4 - Résidences principales selon la période d'achèvement en 2018

Au niveau religieux, Saint-Pierre-ville a compté très longtemps un nombre important de personnes de religion protestante (tableau 3) représentant jusqu'à 50% de la population totale en 1689. Cette proportion a diminué à environ 40% en 1732 pour se stabiliser autour de 18% lors des derniers chiffres en notre possession, 1802 et 1958.

Entre 1968 et 2016, soit quarante-huit ans, le nombre total d'habitations a progressé de 21% passant de 342 à 414 (tableau 4). De 1968 à 1982, la part des résidences principales a fortement décru passant de 63,7% à 45,1%, signe de la poursuite de l'exode rural et de la non compensation du décès des plus âgés par de nouveaux apports de population, puis petit à petit, cette proportion est remontée au-dessus de 50% : 51,1% en 1999, 53,6% en 2016.

Les résidences secondaires et occasionnelles, elles, connaissent une évolution inverse avec un quasi-doublement entre 1968 et 1982 (de 25 à 49,6%) puis une décrue continue : 44% en 1999 et seulement 35,5% en 2016.

Enfin, les logements vacants, délaissés par leurs propriétaires ou en vente, retrouvent en 2016 leur niveau de 1968 avec un peu moins de 11% du total après des points bas en 1982 et 1999 autour de 5%.

71,6% des habitants permanents de la commune sont propriétaires de leurs logements en 2016 pour 22,5% de locataires dont seulement un tiers sont logés en habitation à loyer modéré (HLM).

Sources :

Alain Molinier, *Paroisses et Communes de France Ardèche*, éd. EHESS, 1976.
Site du recensement de l'INSEE.

***Documents en complément d'articles
du Cahier n°149 « Saint-Pierre-ville »***

Liste des artistes exposés à la Fabrique du Pont d'Aleyrac

Artistes exposés à la Fabrique du Pont d'Aleyrac

Albrecht Kristoffer	L'herbier du temps *	P	2002
Andreadis Ianna	Le parti pris des oiseaux *		2016
Artero Rosa	Le silencieux rayonnement des fleurs	P	2019
Badaire Jean-Gilles			2004
	Chemins fougères et détours *	P	2007
Badia Francisco	Sculptures		1999
Barbâtre François	Tsuki		2015
Bebert Vincent	Autour d'Alexandre Hollan		2018
Bellan Gilbert	Airs de famille		2016
Bioulès Vincent	Dispositions paysagères *		2017
Blacker Kate	Dispositions paysagères *		2017
Bonfort Jean-Pierre	Saint-Pierreville et alentours	P	2013
Bonzo Colette	Les roses et le noir	P	2007
Bourget Marie	Dispositions paysagères *		2017
Brihat Denis	Voici des fleurs		2014
Brousse Didier	L'herbier du temps *	P	2002
Chatouillot Bernadette	On ne voit rien sans les ombres		2007
Clavière Jacques			
Cordesse Louis	Un parcours		2009
Cumont Louise-Marie			2000
Curtil Sophie	Rebonds	P	2014
	Gravures		
Cvach Milos	Rebonds	P	2014
Dangar Anne	Hommage à Miss Dangar potière	P	2006
Darbois Dominique	Enfances		2010
Deneyer Marc	L'herbier du temps *	P	2002
Depralon Gérard	On vit le pays qu'on voit	P	2008
Dérieux Roger	Passage d'un oiseau	P	2005
Dessert Eric			1998
	Une autre Chine		2015
Doury Claudine	Femmes photographes voyageuses *		2010
Embiricos Maria	L'herbier du temps *	P	2002
Evans Walker	Dispositions paysagères *		2017
Farb Adrienne	Œuvres sur papier		2013
Fuentes Marcelo	Récolte d'automne	P	2014
	Le silencieux rayonnement des fleurs	P	2019
Fulton Hamish	Dispositions paysagères *		2017
Garachon Michel			

Giorda Patrice (1952-)	Dispositions paysagères *	2017
Giroud Olivier	Autour d'AH	2018
Gonthier Marie-Noelle		
Henry Bertrand		1997
	Une idée de paysage	2011
Hernandez Marie	Femmes photographes voyageuses *	2010
Hollan Alexandre	Arbres	2008
den Hollander	L'herbier du temps *	P 2002
Ishimoto Yasuhiro	L'herbier du temps *	P 2002
Jaspars Christien	Femmes photographes voyageuses *	2010
Kimura Chuta	Un chant de la nature	2012
Komagata Katsumi	Sérigraphies	2009
Kurita Koïchiro	L'herbier du temps *	P 2002
Lachens Gérard	Les mondes imaginaires de...	2009
Lafon Martine	Humeur de papillon	P 2003
Long Richard	Dispositions paysagères *	2017
Macé Gérard	L'herbier du temps *	2002
Michiels Daniel	Récolte d'automne *	P 2014
Mirabel Emile	Peintre et instituteur	2001
Moreu René	Jardins mirobolants	P 2003
	Dessins et braconnages	2008
Noury Catherine	L'herbier du temps *	P 2002
Nunez Françoise	L'herbier du temps *	P 2002
	Femmes photographes voyageuses *	2010
Pache Philippe	L'herbier du temps *	P 2002
Penone Giuseppe	Traversées	2012
Plossu Bernard	L'herbier du temps *	P 2002
	Chemins fougères et détours*	P 2007
	En passant	2010
	Le pays des petites route	P 2011
	Récolte d'automne *	P 2014
	Dispositions paysagères *	2017
	Le silencieux rayonnement des fleurs	2019
Ponsard Daniel	Captages	P 2005
Ronis Willy	L'herbier du temps *	P 2002
	Photographe des villes, photographe des champs	2004
Roure Roland		2000
	Les mondes imaginaires de...	2009
	La Crèche	2011
Sammallahti Pentti	Les fables de Pentti	P 2005
Sarkantyu Illes	Alexandre Hollan invite...	2013
Scott Sam	Récolte d'automne *	P 2014
Studinka Felix	Arbres	2005
Taberna Patrick	Partir, revenir, se souvenir	2017
Traquandi Gérard	Dispositions paysagères *	2017
Vieille Jacques	Dispositions paysagères *	2017
Walstra Josum		2001
Yamamoto Masao	Le parti pris des oiseaux *	2016
	Une vie simple	P
Zolinsky Daniel	Chemins fougères et détours *	P 2007

* Expositions collectives

P Avec publication

Espace Saquet, un lieu culturel au 13 place du Clot

Dès notre arrivée en 2000 à Saint-Pierre-ville, il nous a paru impensable de laisser inutilisée la boutique au milieu de cette jolie place du Clôt.

Une tentative de brocante n'a pas été fructueuse et des artistes, locaux ou non, nous ont sollicités pour exposer leurs œuvres.

Au fil des ans nous avons offert gracieusement à une soixantaine d'artistes et d'artisans de présenter au public leurs réalisations.

Nous ne sélectionnons pas.

C'est toujours un plaisir pour nous de permettre à chaque artiste d'échanger avec le public autour de son travail.

S'y sont succédés des photographes, des peintres, des potières, des sculpteurs, des orfèvres ainsi que des expositions ponctuelles de la bibliothèque municipale de Saint-Pierre-ville et les travaux des stages artistiques de Bernard Fournier.

Cette année en 2020 ont exposé :

Marie Rocca et son bestiaire,

Franck Plasschaert avec un reportage photographique d'un voyage à Madagascar organisé par l'Eau Vive et la présentation d'un livre illustré par Joël Relier sur un séjour à Madagascar,

Michèle Novak et ses céramiques,

Claude Vernet et ses bijoux,

Maïa Ballot et ses peintures.

En octobre, une exposition de BD, et en décembre, l'exposition annuelle de livres de la bibliothèque municipale ont clôturé cette saison 2020.

Depuis quelques années, « L'espace Saquet » est animé par notre fils Frédéric qui organise le calendrier d'occupation du lieu.

Nous espérons que 2021 nous apportera encore une nouvelle année de contacts amicaux et culturels avec les futurs exposants.

Mireille et Michel SAQUET

Contact : michel.saquet0639@orange.fr